

<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS</b>	<b>RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<b>N° 47</b>
--	---	--------------

<b>Direction : DGA / SP</b>	<b>Référence : OB/DR</b>
<b>Séance du : 25 JUIN 2012</b>	<b>Rapporteur : Monsieur MELE</b>

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS - EXERCICE 2011**

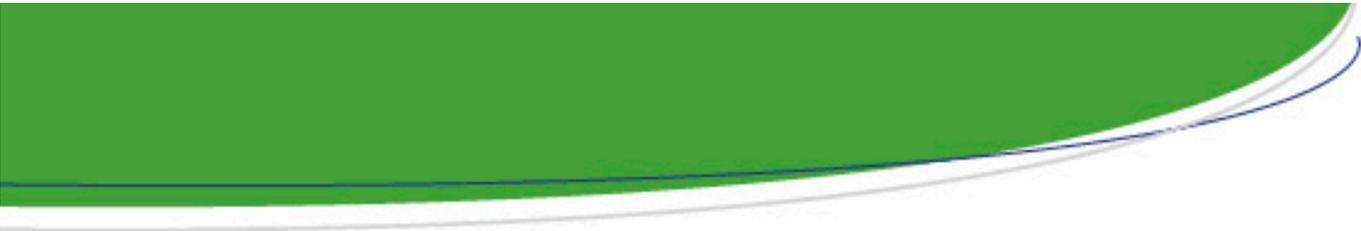
<p>Visa du Chef de service le</p>	<p>Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.</p> <p>Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services, disposition qui est inscrite dans la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (Loi BARNIER).</p> <p>Le décret du 11 mai 2000 s'applique quel que soit le mode de gestion du service : régie directe ou gestion déléguée.</p>
<p>Visa de Monsieur le Directeur Général des Services, le</p>	<p>Toutes les communes qui ont transféré en totalité ou en partie leur compétence environnement à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale doivent être destinataires du rapport de cet établissement et le présenter ensuite à leur propre Conseil Municipal. Parallèlement, un exemplaire du rapport sera adressé à Monsieur le Préfet pour information.</p> <p>Ce rapport sur le service public des déchets reprend les indicateurs techniques et financiers précisés en annexe 1 et 2 du décret du 11 mai 2000.</p>
<p>Visa de l'Elu Délégué</p>	<p>Il permet d'apprécier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La nature et l'importance du service rendu</li> <li>- La qualité et la performance du service rendu sur les plans techniques et financiers.</li> </ul>
<p>Commissions :</p>	<p>Enfin, ce rapport, dont la base de référence est l'année 2011, a pour objet unique la compétence « collecte des déchets », puisque le domaine du traitement a été transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2004 au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères UNIVALOM.</p> <p>Il est donc demandé au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport ci-annexé.</p>



# Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés - 2011

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis





Le présent rapport est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport a été présenté 25 juin 2012 au conseil communautaire de la CASA, sera ensuite transmis au Préfet pour information, puis tenu à la disposition du public dans chaque commune et sur le site internet de la CASA.

# SOMMAIRE

Partie 1 – Synthèse.....	5
La CASA en bref.....	6
Les faits marquants de l'année 2011.....	7
Mise en perspective.....	9
Les indicateurs techniques de collecte.....	10
Les indicateurs techniques de traitement.....	12
Les indicateurs financiers.....	13
Partie 2 – Présentation de la collectivité.....	14
Le territoire.....	15
La direction Envinet.....	17
Emploi et conditions de travail.....	21
Partie 3 – Prévention et communication.....	22
Animation et formation.....	23
Actions pérennes.....	25
La réduction des déchets.....	26
L'accès à l'information.....	26
Prévention et écoresponsabilité.....	27
Partie 4 – Indicateurs techniques.....	28
Organisation générale de la collecte.....	29
Les dispositifs de précollecte.....	29
Les indicateurs techniques.....	31
Caractéristiques du réseau de déchetteries.....	36
Organisation générale du traitement.....	39
Les modes de traitement.....	39
Les modes de valorisation.....	41
Les installations de traitement.....	42
Synthèse des performances.....	44
Partie 5 – Indicateurs financiers.....	46
Partie 6 – Bilan et perspectives.....	53
Lexique.....	55

# PARTIE 1

## SYNTHESE



# SYNTHESE

## La CASA en bref

Compétence **collecte** des déchets ménagers et assimilés

**16** communes

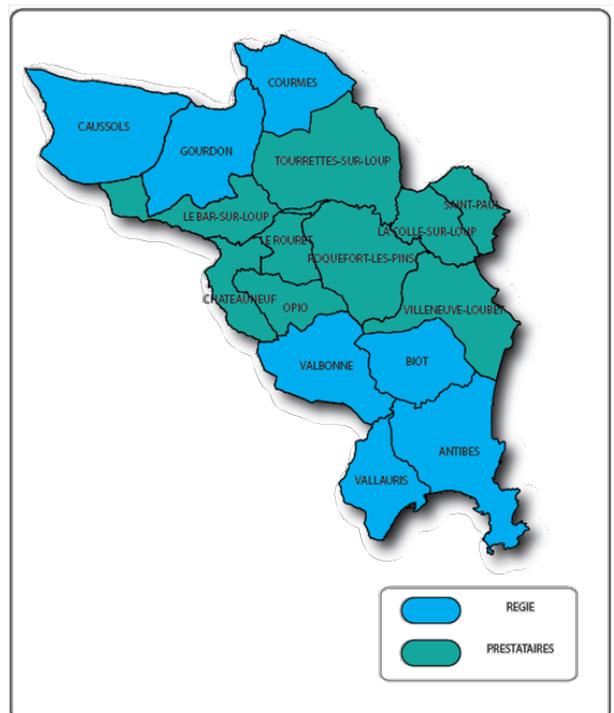
**178 009** habitants

**40,5 %** d'habitat vertical

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les agents et les moyens de la CASA, et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés.

Pour exercer sa compétence, la CASA dispose d'un réseau de **4 déchetteries** qui permettent aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles : encombrants, DEEE, végétaux, bois, gravats, ...



# FAITS MARQUANTS

## COLLECTE



### › **Extension sur tout le territoire de la collecte en bi-flux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 :**

Les emballages recyclables ainsi que les journaux, magazines et prospectus sont dorénavant déposés dans les bacs jaunes. Le mélange des deux flux est une simplification du geste de tri qui n'affecte en rien la valorisation de ces déchets. Ce changement ne modifie pas les jours de collecte dédiés à la collecte sélective.

### › **Mise en place d'une gestion sélective des déchets des entreprises de la ZI de Villeneuve Loubet :**

Dans le cadre d'une meilleure valorisation des déchets, la collecte sélective a été mise en place dans la zone industrielle de Villeneuve Loubet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### › **Ouverture de la nouvelle déchetterie de La-Colle-sur-Loup depuis le 5 décembre 2011 :**

Cette déchetterie permet l'extension du réseau sur le territoire de la CASA et d'augmenter les proportions de collecte des déchets.

### › **Modification de la collecte à Villeneuve Loubet :**

La fréquence de collecte des ordures ménagères sur la commune est modifiée et passe en C3. De plus, pour une meilleure gestion et une meilleure salubrité, une conteneurisation de la totalité de la commune a été effectuée.



## TRAITEMENT

### › **Recyclage des encombrants :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les encombrants issus des déchetteries ne sont plus enfouis mais deviennent du Combustible Solide de Récupération (CSR) et tendent à remplacer le cock de pétrole dans les cimenteries.



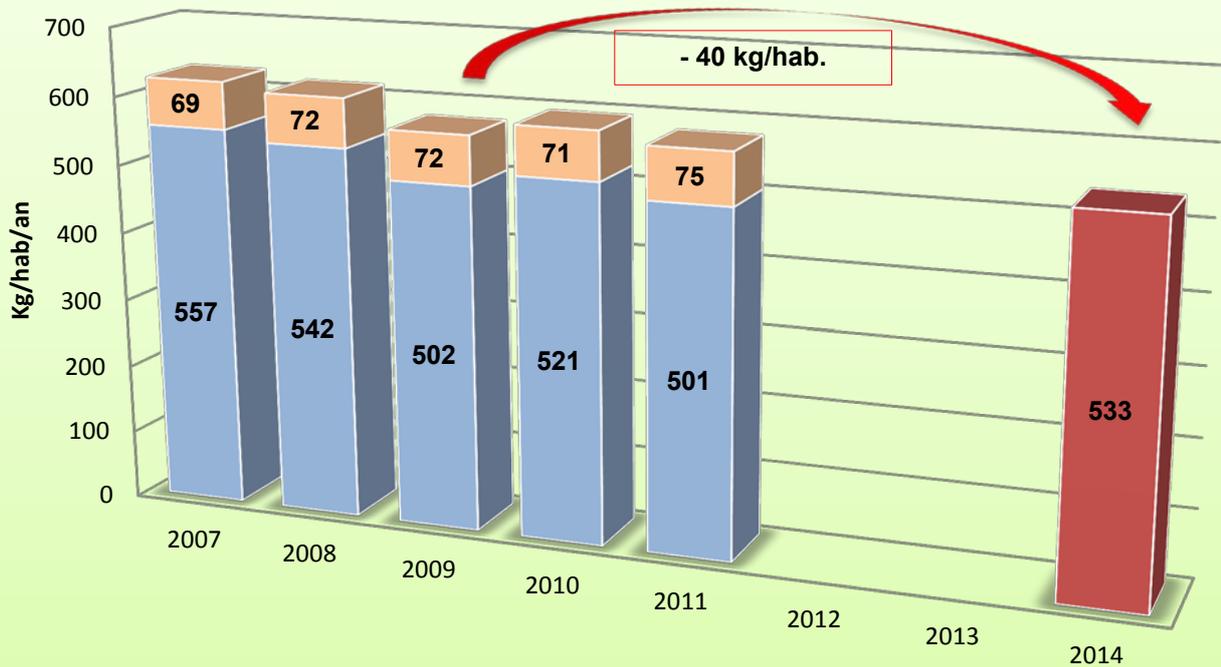
### › **Installation de composteurs collectifs :**

En plus de la distribution de composteurs individuels par la CASA, le syndicat de traitement UNIVALOM met en place des composteurs collectifs. Les deux premiers sites de compostage collectifs destinés aux habitants du quartier de Garbejaire ont été inaugurés le jeudi 16 juin 2011. Depuis, plusieurs composteurs collectifs ont été mis en place afin d'opter pour une meilleure valorisation des déchets ménagers.

# MISE EN PERSPECTIVE

## OBJECTIF

Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant entre 2009 et 2014

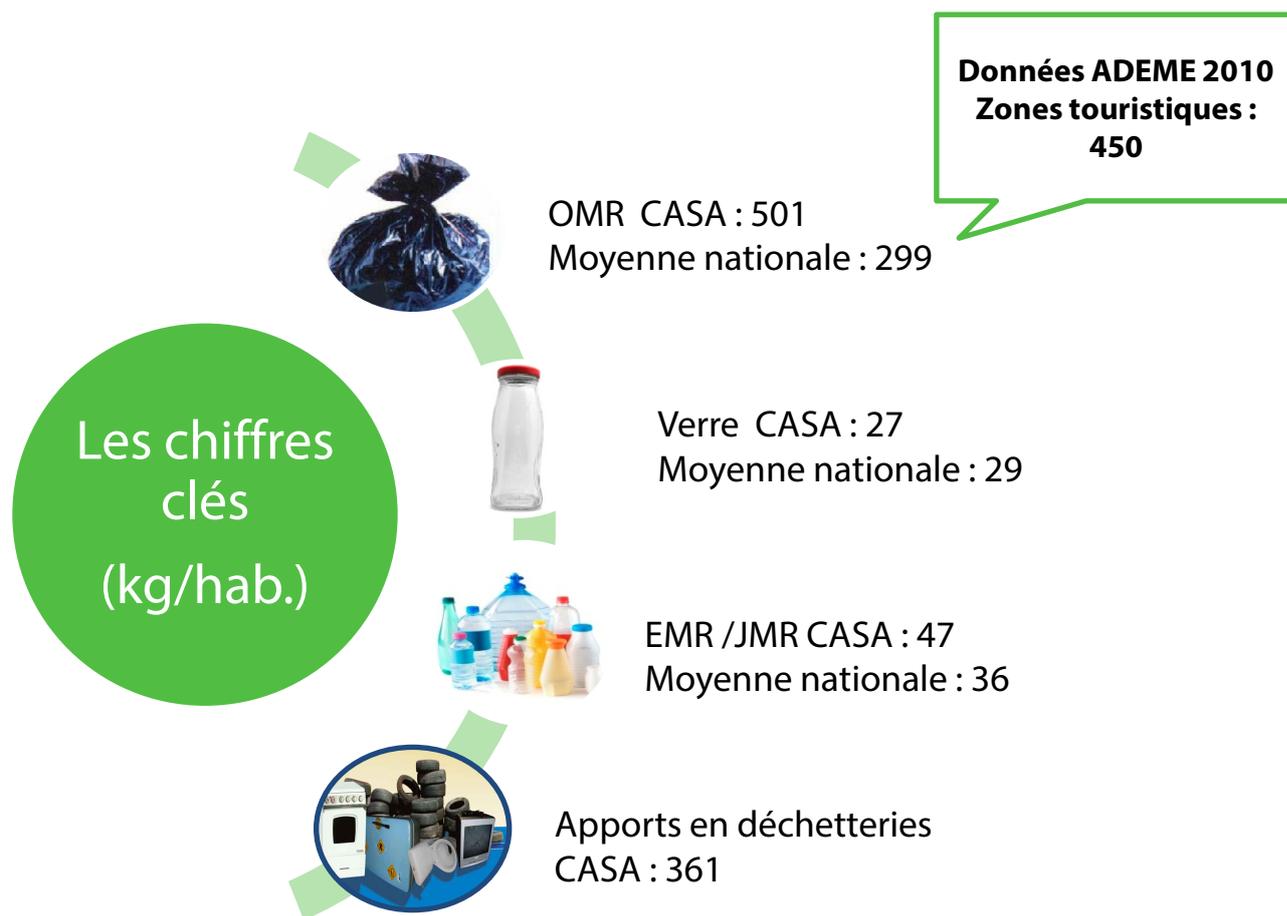


# INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE

En 2011, le gisement des déchets ménagers et assimilés est constitué des tonnages issus de :

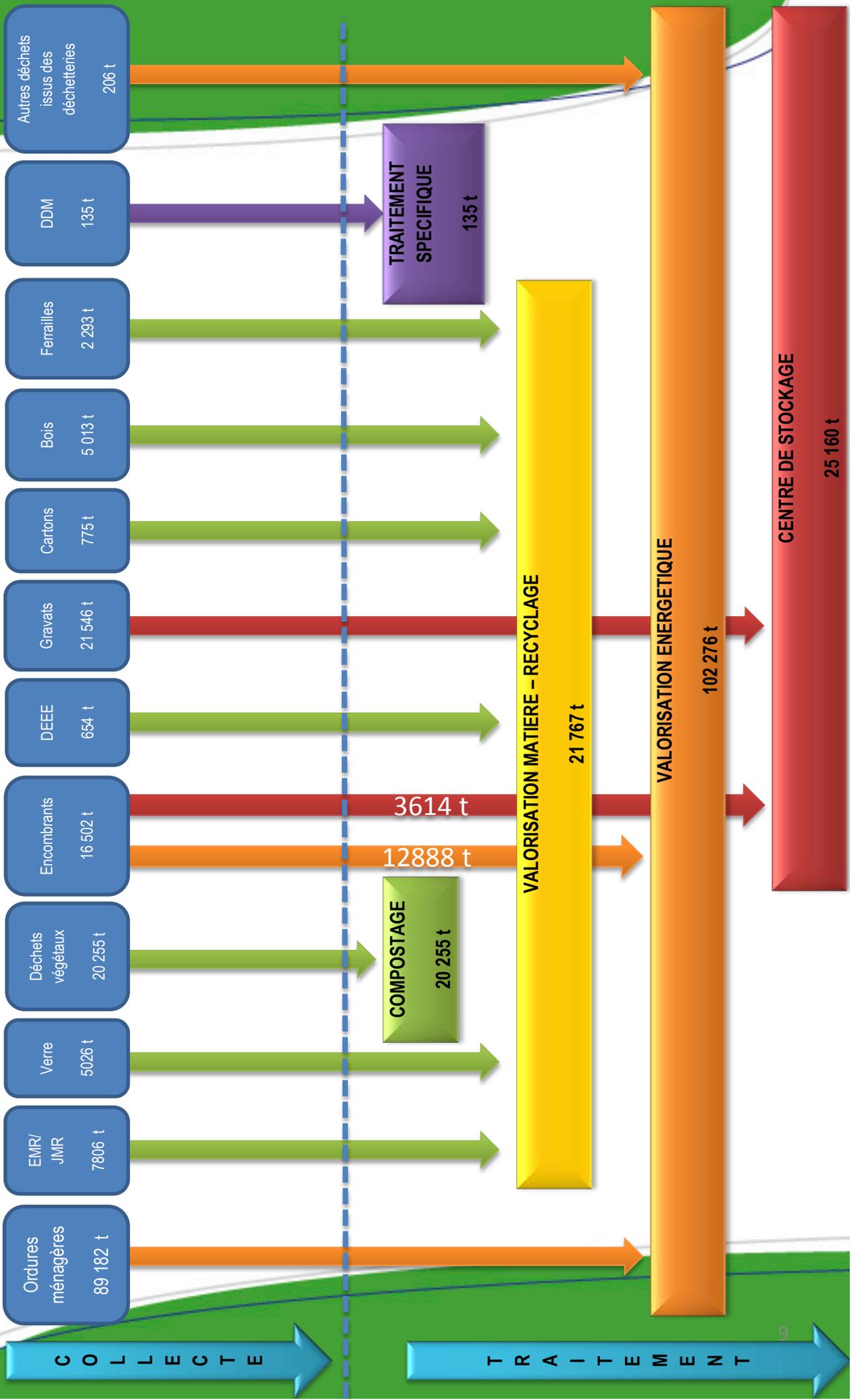
- La collecte des déchets ménagers : **89 182 t** soit **501 kg/hab.**
- La collecte sélective : **13 097 t** soit **74 kg/hab.**
- Les déchetteries : **64 315 t** soit **361 kg/hab.**

Le tonnage global collecté en 2011 connaît une augmentation de **3.23%** par rapport à l'exercice précédent.



**4 déchetteries**  
1 déchetterie pour **44 502** habitants  
Taux de valorisation : **59%**

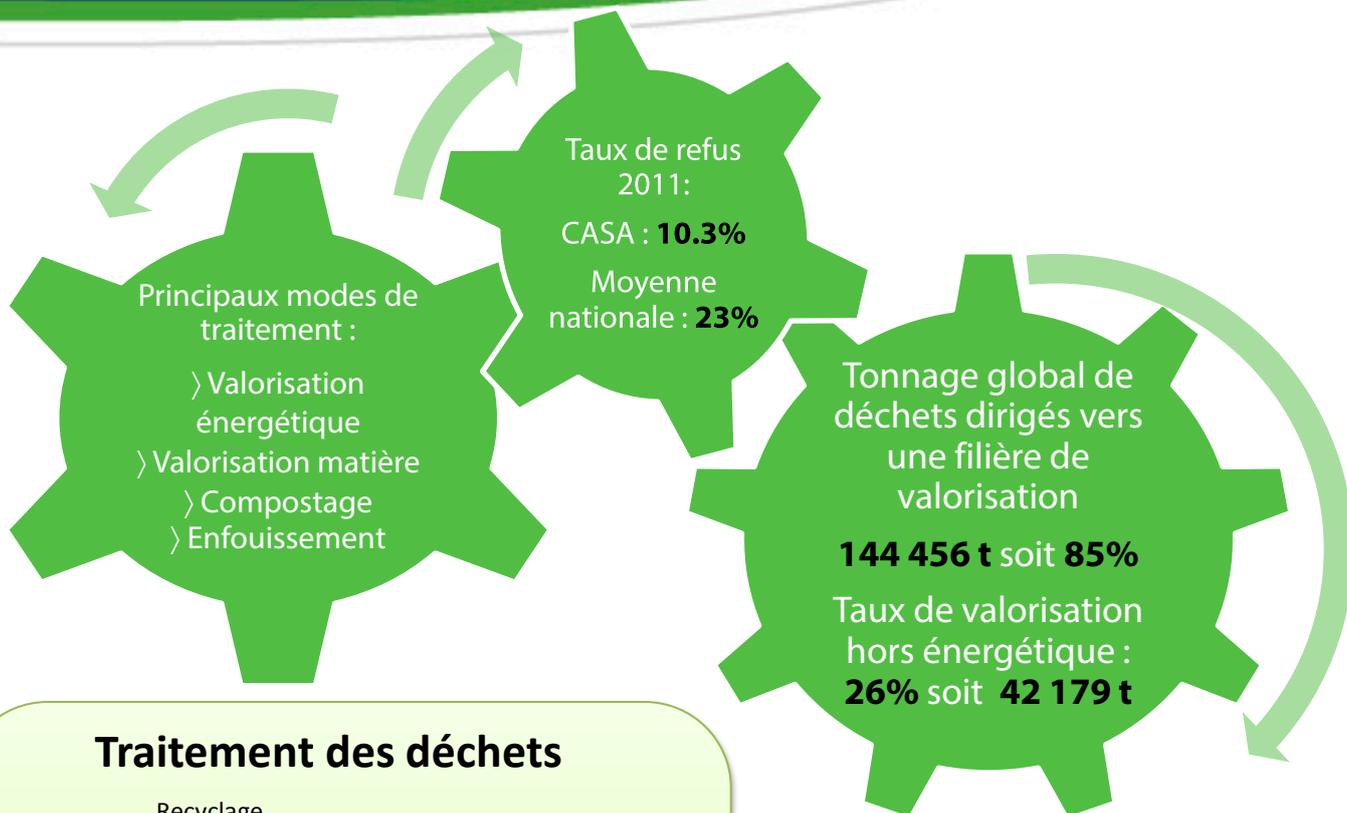
# DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



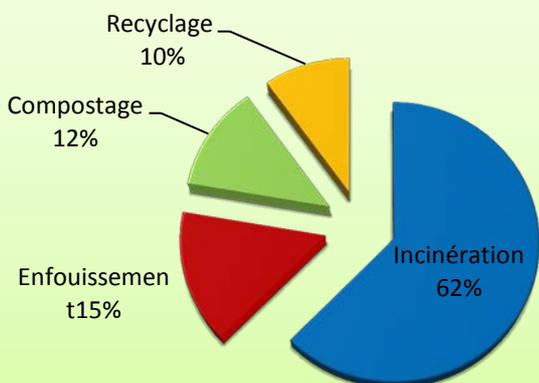
C O L L E C T E

T R A I T E M E N T

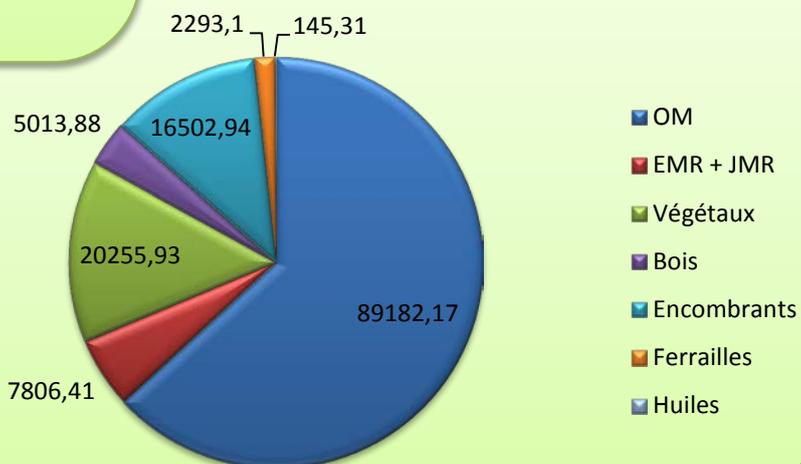
# INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT



## Traitement des déchets



## Tonnages traités en 2011



# INDICATEURS FINANCIERS

	K€	€/Hab.
Coût aidé TTC de fonctionnement du service à la charge de la collectivité	<b>31 038</b>	<b>174</b>
Contributions des usagers : TEOM	<b>32 809</b>	<b>184</b>
Contribution des usagers : apports payant en déchetterie	<b>1 387</b>	<b>7,8</b>

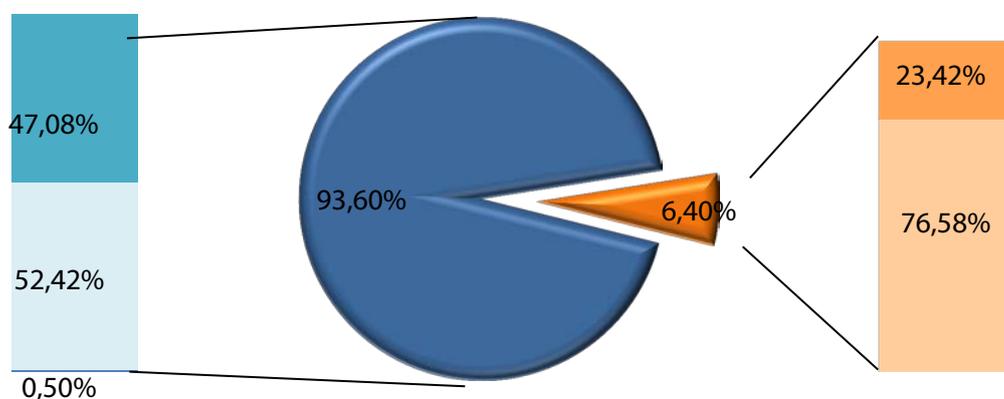
**Compte administratif 2011 :**  
**Fonctionnement : 36 353 363, 86€**  
**Investissement : 4 933 982,27€**

■ Charges de traitement

■ Charges de précollecte et de collecte

■ Charges de prévention

■ Charges de communication  
 ■ Charges de structure



■ Charges fonctionnelles    ■ Charges techniques

# **PARTIE 2**

## **PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE**



# TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale assurant le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein des **16 communes** membres :

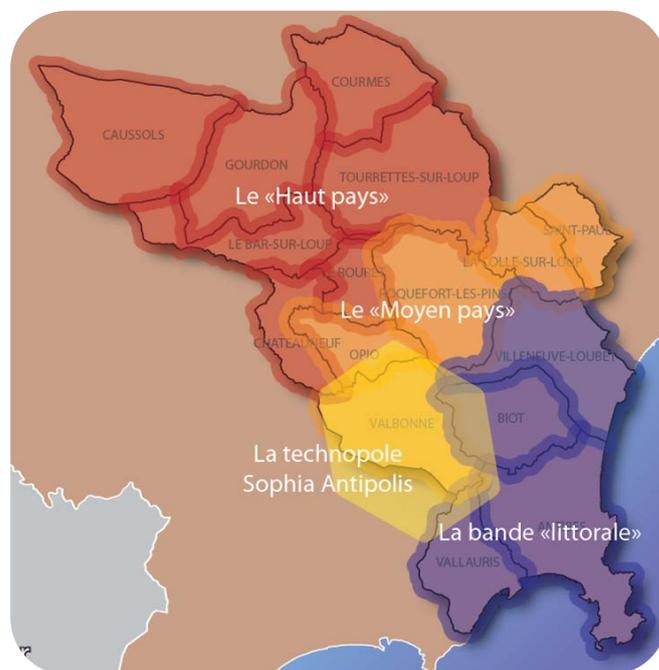
ANTIBES, LE BAR-SUR-LOUP, BIOT, CAUSSOLS, CHATEAUNEUF, COURMES, LA COLLE-SUR-LOUP, GOURDON, OPIO, ROQUEFORT-LES-PINS, LE ROURET, SAINT-PAUL DE VENCE, TOURRETTES-SUR-LOUP, VALBONNE, VALLAURIS, VILLENEUVE-LOUBET.

La population estimée sur le territoire est de **178 009 habitants** et le taux d'habitat vertical est de 40.5%

Le territoire de la CASA est caractérisé par la présence de 4 zones :

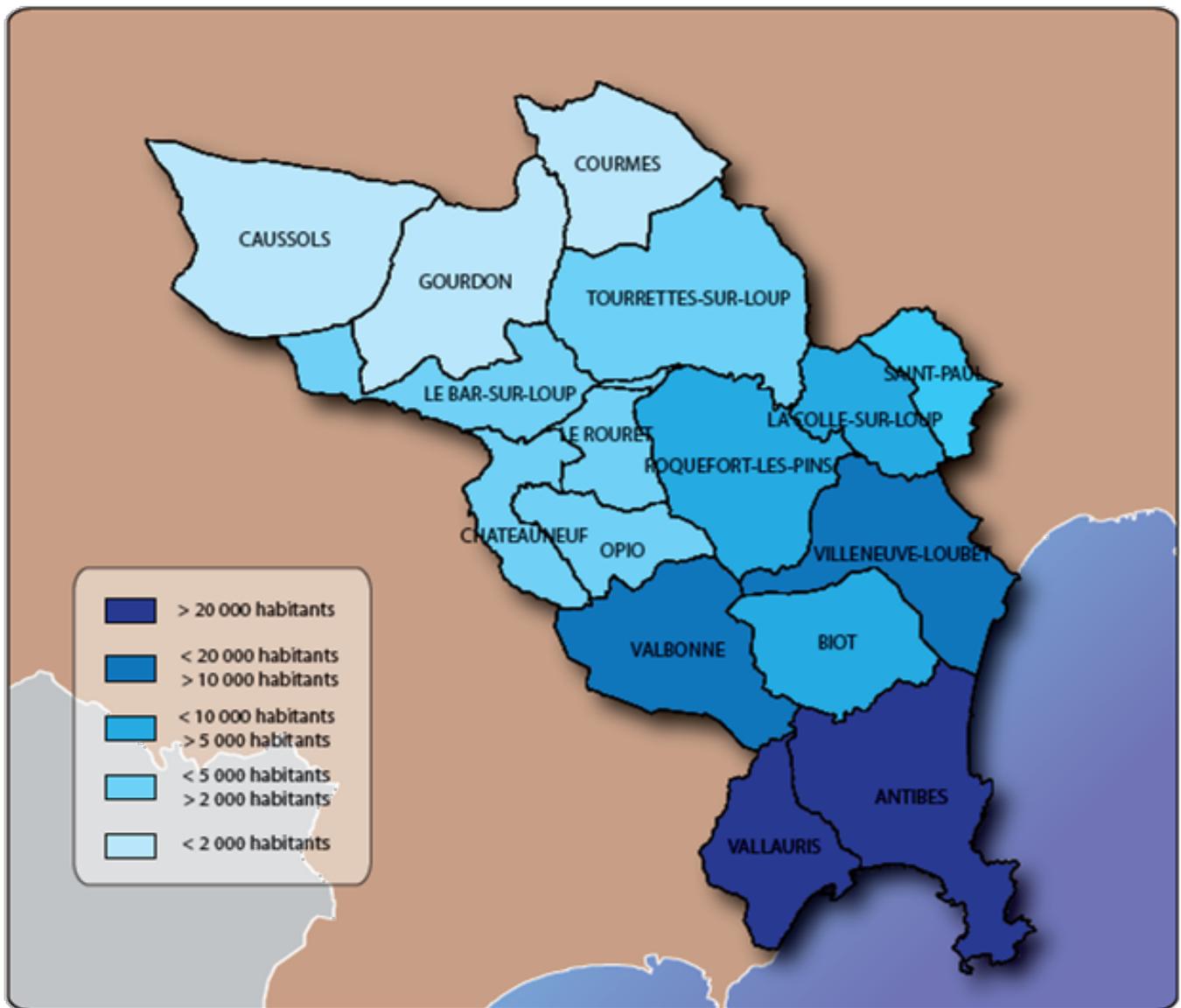
- Le haut pays : représenté par des villages peu urbanisés.
- Le moyen pays : représenté par une urbanisation moyenne et une majorité d'habitat pavillonnaire.
- Le secteur technopole : représenté par Sophia Antipolis et ses multiples entreprises.
- La bande littorale : représentée par une urbanisation dense « type Côte d'Azur ».

La répartition de la population correspond approximativement au découpage de l'organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés : deux zones Nord et Sud collectées par la régie et une partie centrale collectée par la prestation de services.



Son territoire est donc très vaste et cet élément est chaque jour pris en compte dans la gestion du service public. En effet les 16 communes représentent **26 714 hectares**.

# LES COLLECTIVITES ADHERENTES



ANTIBES	76 925	OPIO	2 212
LE BAR-SUR-LOUP	2 773	ROQUEFORT-LES-PINS	6 221
BIOT	9 012	LE ROURET	3 859
CHATEAUNEUF	3 201	SANT-PAUL DE VENCE	3 387
CAUSSOLS	221	TOURRETES-SUR-LOUP	4 342
LA COLLE-SUR-LOUP	7 555	VALBONNE	12 630
COURMES	95	VALLAURIS	30 809
GOURDON	445	VILLENEUVE-LOUBET	14 322

# LE RESEAU ENVINET

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.



Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés.

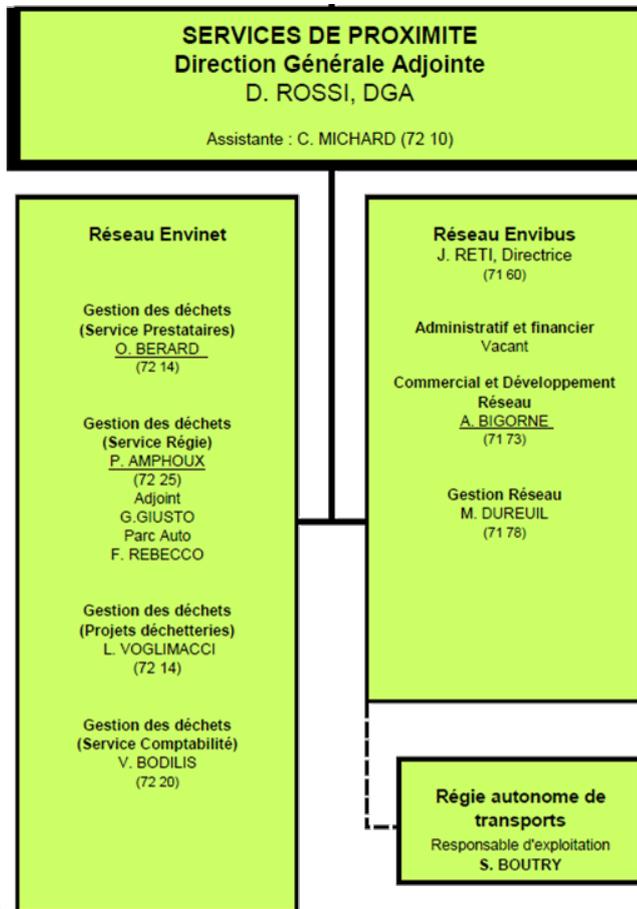
Pour exercer sa compétence, la CASA dispose également d'un centre technique accueillant les véhicules et d'un réseau de 4 déchetteries qui permettent aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles.

Le réseau EnviNet est en charge de la gestion des déchets à travers plusieurs entités : la gestion de la régie, des prestataires, des déchetteries et de la comptabilité.

EnviNet travaille en collaboration avec le service communication, le service financier et le service des équipements structurants de la CASA.

# MOYENS HUMAINS

## ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION ENVINET



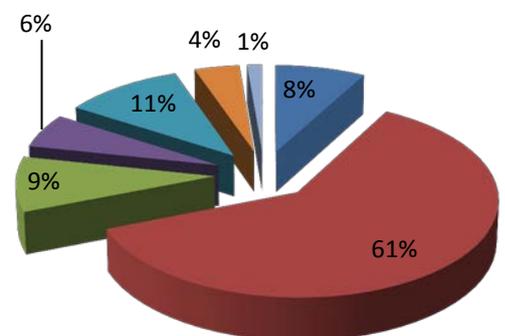
## LES DIFFÉRENTS MÉTIERS AU SERVICE DE LA COLLECTE :

- › Les éboueurs, les conducteurs et leur encadrement direct pour collecter les déchets.
- › Les coordinateurs de collecte, pour organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires).
- › Les ambassadeurs du tri, pour encourager les usagers et les aider à mettre en place leur pratique du tri. En 2011, ils étaient 12 à exercer cette fonction.

En 2011, 199 agents titulaires à temps plein, 3 stagiaires CNRACL et 24 agents contractuel à temps plein ont travaillé au sein de la direction EnviNet et étaient répartis de la façon suivante :

## Répartition du personnel

- Agents administratifs
- Agents de collecte
- Agents encombrants
- Ambassadeurs de tri
- Agents de déchetterie
- Agents de maintenance
- Agents garage/mécanique



Effectif fixe total  
en 2011

**226 agents**

En 2010 : 233

En 2009 : 239

En 2008 : 224

En 2007 : 224

# MOYENS HUMAINS



Dans l'optique d'une amélioration des conditions de travail et de stabilisation de l'emploi, 5 agents titulaires d'un Contrat d'Aide à l'Emploi en 2011 bénéficient aujourd'hui d'un Contrat à Durée Déterminée. De plus, la CASA, intégrant le volet social dans sa gestion, accueille chaque année en moyenne 30 personnes soumises aux Travaux d'Intérêt Général dans son service de collecte.

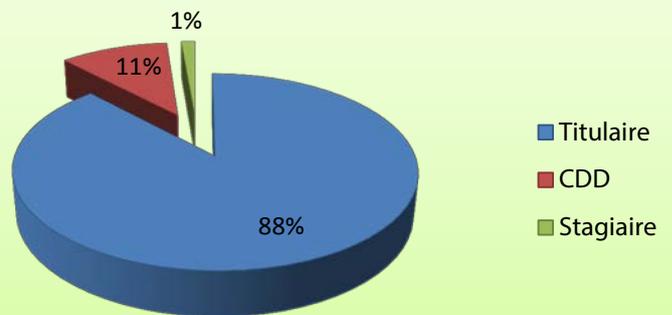
## Part des emplois aidés

2011 : 0%

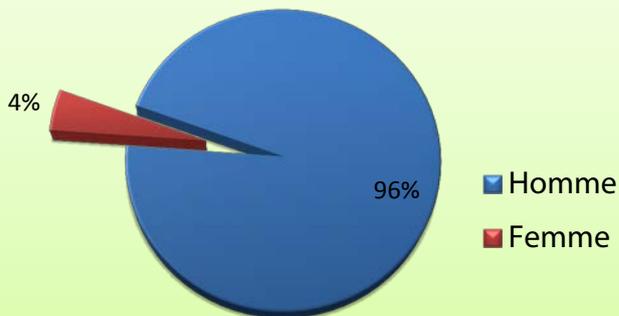
2010 : 2.14%

2009 : 1.90%

## Répartition par type de contrat



## Ratio Homme / Femme



La féminisation du métier est un enjeu national, la CASA évolue et possède 4% de femmes au sein de son service réparti dans les services administratif et de pré-collecte.

# MOYENS MATERIELS

En 2011, la collecte des déchets est assurée aux moyens de 97 véhicules tous conformes aux normes françaises et à la réglementation en matière de sécurité, d'hygiène et de bruit. Parmi ces véhicules :

- › 49 sont dédiés à la collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilés
- › 27 sont dédiés à la collecte des encombrants
- › Le reste est dédié aux déchetteries, à la collecte des huiles et des DASRI.



Afin de pouvoir exercer les activités de pré-collecte dans des conditions optimales, les ambassadeurs du tri ont à leur disposition 10 véhicules permettant la livraison des bacs, les sensibilisations et les animations.

## Des véhicules moins polluants

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis s'engage dans la diminution de la pollution due à son parc de véhicules et notamment aux véhicules de collecte.

En effet, en 2011, le service de collecte a maintenu et maîtrisé sa consommation de carburant.

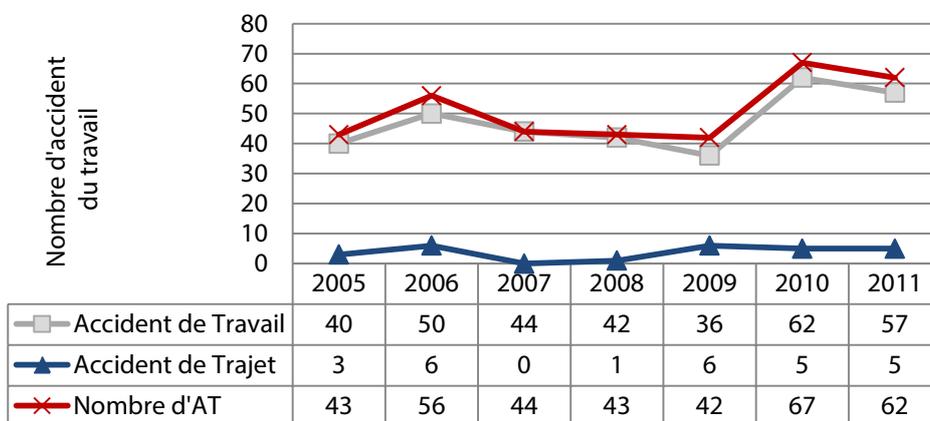
Plusieurs évènements le justifient :

- › Véhicules de collecte **-1.02%** : Achats de véhicules appropriés et écologique, associé à des formations à l'éco-conduite.
- › Véhicules de pré-collecte **-24.85%** : Véhicules en utilisation restreinte en 2011.
- › Tractopelles **+32.30%** : Volume d'apport plus important en déchetterie (Vallauris)
- › Direction **+16.27%** : Présence sur le terrain plus importante, échanges accrus avec les collectivités PACA.
- › Ambassadeurs du tri **-2.67%** : Un véhicule de moins sur une partie de l'année justifie une réduction à ce poste.

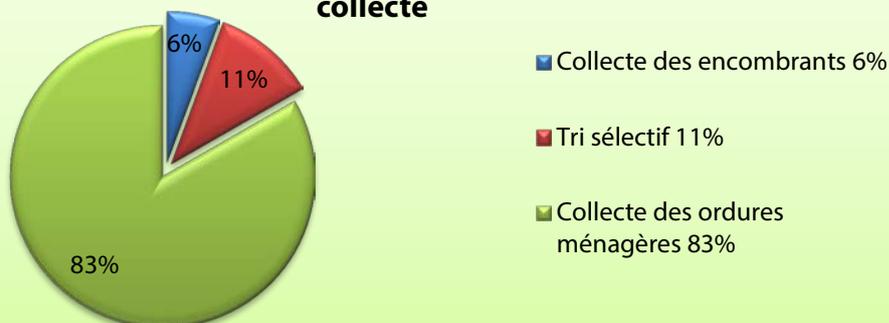
# EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

En raison des activités liées au métier d'éboueur, les accidents de travail sont fréquents. Les statistiques présentées ci-contre prennent en compte le nombre de jours d'arrêt générés en 2011.

## Analyse des accidents du travail Evolution



## Répartition des accidents de la Direction EnviNet par type de collecte



Les accidents liés à la collecte des ordures ménagères et des objets encombrants représentent près de 90% du total des accidents liés à l'activité de collecte.

Au cours de l'année 2011, de nombreuses actions de prévention ont été mises en œuvre au sein de la Direction EnviNet pour améliorer les conditions de travail des agents et limiter les risques d'accidents de service. Ceci passe naturellement par l'évaluation des risques.

Il s'agit de tenir à jour les informations concernant les tâches et activités des personnels, leurs conditions de réalisation et les risques associés pour mettre en œuvre de façon ciblée les mesures de prévention adéquates.

De plus, une implication de la ligne managériale dans les démarches de prévention est avérée et concerne par exemple le suivi des accidents de service, leur analyse et la mise en œuvre de mesures correctives.

# **PARTIE 3**

PREVENTION  
ET  
COMMUNICATION



# PREVENTION ET COMMUNICATION

La relation directe à l'utilisateur est assurée d'une part par la dynamisation de l'animation (en milieu scolaire, à l'occasion de diverses opérations de sensibilisation et lors de formations spécifiques) et d'autre part par l'accès à l'information.

Les animations en milieu scolaire assurées par l'équipe des ambassadeurs du tri, ont pour objectif d'informer et de sensibiliser les élèves qui constituent un relais souvent efficace vers leur famille. Les ambassadeurs du tri apportent un soutien et un savoir à l'enseignant, dans le cadre de son projet de classe, ainsi que des outils ludiques et pédagogiques adaptés aux enfants.



La sensibilisation en porte-à-porte permet de délivrer l'information, expliquer les consignes de tri et répondre en direct aux usagers, sur toutes les questions concernant le tri, le recyclage, la réduction, et la gestion des déchets en général.

Les opérations de sensibilisation. Ces animations sur site, lors de manifestations diverses, permettent d'aller à la rencontre du grand public, d'apporter l'information au plus près des habitants et d'échanger avec eux autour de la question du tri et de la réduction des déchets.

## ANIMATION ET FORMATION

### **Animations scolaires**

Pour l'année scolaire 2010/2011, 39 classes du territoire CASA ont été sensibilisées à l'environnement et à la gestion des déchets, soit 1100 enfants par le biais de plusieurs animations comme le compostage à l'école, l'éco-calculette ou encore les macros déchets avec le nettoyage des plages.

Des visites du centre de tri et de l'unité de valorisation énergétique sont aussi organisées.



*Le compostage à l'école*

## **Partenariat Eco folio**

L'équipe animation a lancé cette année un projet pédagogique auprès des écoles du territoire autour du recyclage du papier, inspiré du kit pédagogique « Les aventures de Léo Folio » Les papiers expliqués aux enfants.

Dans ce cadre, 20 enseignants des écoles du territoire CASA se sont inscrits aux projets pour l'année scolaire 2011/2012.

Ce partenariat est aussi promu lors des manifestations environnementales existantes comme dans le cadre de la semaine de la réduction des déchets, où les enfants ont pu fabriquer du papier recyclé sur le stand, avec l'Association « Les petits débrouillards ».



## **Mise en place de corbeilles à papier dans toutes les salles de classe des écoles**

### **Antiboises**

Une opération pilote a permis de mettre en place le tri du papier dans toutes les salles de classe des écoles Antiboisises : 300 corbeilles à papier ont ainsi pu être distribuées.



### **Sensibilisation des enfants en milieu extrascolaires**

Lors des vacances scolaires, l'équipe d'animation est de plus en plus sollicitée afin d'intervenir au sein des centres de loisirs enfants et adolescents.

En 2011, ont été sensibilisés de manière ludique (poubelle magique, jeu du tri chronométré, réalisation de papier recyclé, jeux de sociétés, compostage et consommation...) les 8 centres de loisirs d'Antibes et celui de Valbonne. Les centres adolescents Antibes et Vallauris ont aussi pu être sensibilisés autour d'un quizz sur le développement durable (affiches de Yann-Arthus Bertrand).

## **Événementiel**

Lors de diverses manifestations sportives, environnementales et lors d'éco-festivals, l'équipe d'animation est présente à travers des stands d'information, de sensibilisation et d'animation.

## **Etude et sensibilisation camping**

- › 30 campings ont pu être sensibilisés, cet été au tri des déchets
- › 500 plaquettes des consignes de tri ont été distribuées
- › 50 bacs et 4 bornes livrés.



## LA REDUCTION DES DECHETS

### **Le compostage à l'école : De la terre à l'assiette – Partenariat Péri-scolaire Antibes**

Toutes les écoles d'Antibes sont désormais équipées d'un composteur.

Dans le cadre du partenariat avec le service Péri-scolaire de la Direction de l'Éducation de la Mairie d'Antibes, le personnel des cantines, les animateurs du péri-scolaire, les gardiens, les enfants et les enseignants qui le souhaitent ont été sensibilisés au compostage.

En novembre 2011, les écoles Paul Arène et Saint Maymes ont été sensibilisées. Les enfants et les agents d'animation apprennent ainsi :

- › Le cycle de la biodégradation
- › La fabrication du compost
- › Un geste éco-citoyen



### **Le compostage domestique**

30% des déchets ménagers sont compostables ! Sur la base de ce constat, la CASA encourage et accompagne les projets de compostage individuel et collectif sur son territoire. Ainsi, tout au long de l'année 2011, de nombreux projets de développement du compostage domestique ont été menés. Les projets s'articulent autour de plusieurs phases :

- › La sensibilisation et la formation des habitants à la pratique du compostage
- › La mise à disposition de documentation (fiches et guides du compostage),
- › La mise à disposition de composteurs à tarifs préférentiels.

## L'ACCES A L'INFORMATION

De nombreux supports d'information ont été diffusés tout au long de l'année 2011 dont notamment :

- › Habillage des camions de collecte : covering des cabines et mise en place de cadres-clics sur les flancs des bennes,
- › Panneaux pour locaux à poubelle mis à disposition des habitants et des bailleurs,
- › Fiches pratiques sur le tri, la collecte du verre et les déchetteries diffusées par les ambassadeurs du tri et mises à disposition dans les lieux publics.

## PREVENTION ET ECO-RESPONSABILITE

Des actions volontaristes sont menées par la collectivité afin de diminuer les refus, d'optimiser la collecte, le transport et le traitement des déchets.

En effet, la sensibilisation continue des habitants par les ambassadeurs du tri permet, par le biais de la communication de proximité, une meilleure compréhension des consignes de tri et une réduction des refus de collecte.

De plus, depuis le lancement de la distribution de composteurs individuels, ce sont plus de 7 000 composteurs qui ont été distribués aux foyers résidant en maison individuelle avec jardin.

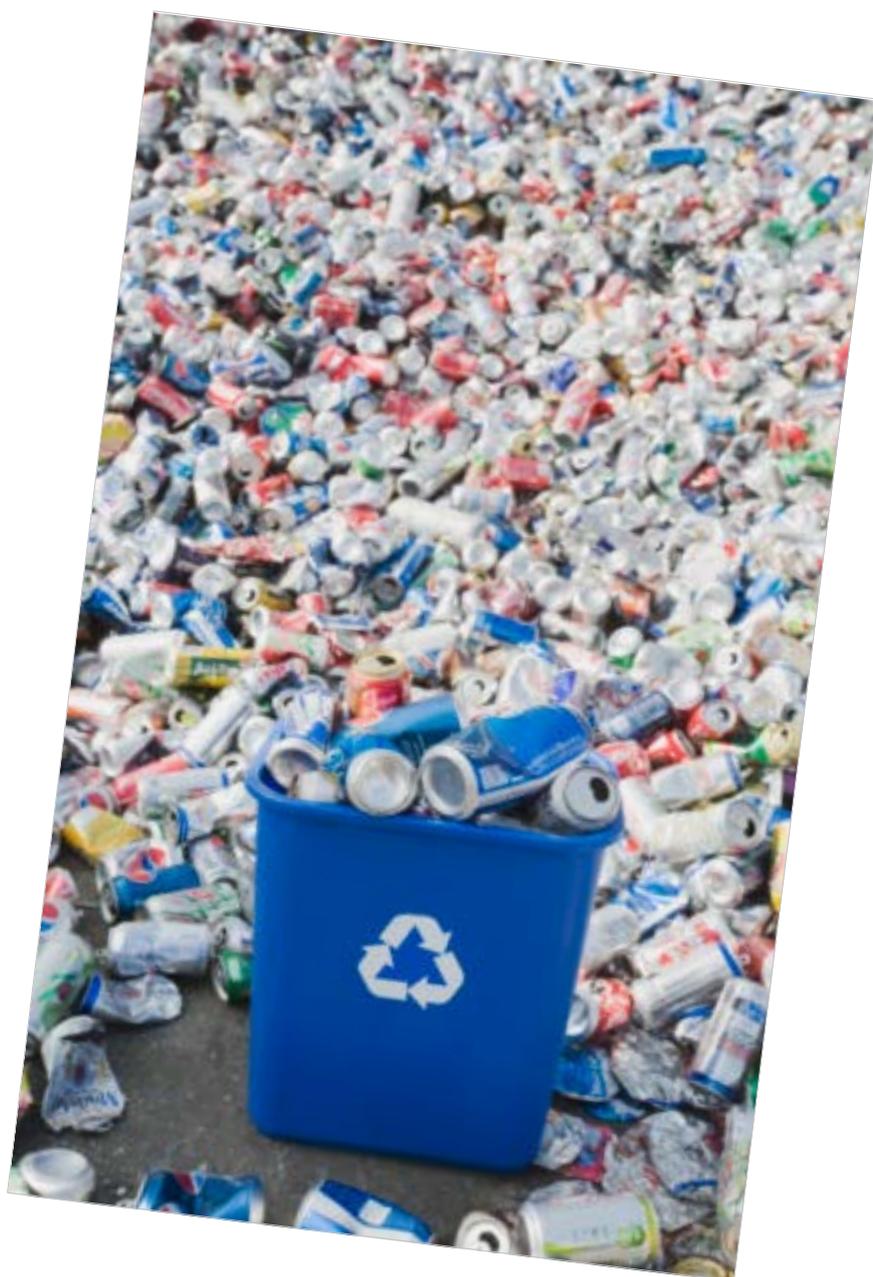
En 1<sup>ère</sup> estimation :

$40 \text{ kg/hab concerné/an (Source Ademe)} \times 7\,000 \text{ composteurs} \times 2 \text{ hab/foyer} = \mathbf{560 \text{ T/an de biodéchets détournés.}}$

Après le bilan carbone réalisé en 2008, le service de collecte a dans l'optique de calculer son empreinte écologique en 2012. Ceci permettra d'avoir une connaissance à jour des postes de consommation les plus élevés et de mettre en place des leviers d'optimisation. Ceci s'inscrit dans le projet de réorganisation de la régie qui permettra une meilleure organisation des circuits de collecte, une meilleure optimisation pour un coût maîtrisé et un impact environnemental réduit.

# **PARTIE 4**

## INDICATEURS TECHNIQUES



# ORGANISATION GENERALE DE LA COLLECTE

## LE DISPOSITIF DE PRECOLLECTE

### Les PAV

Au 31 décembre 2011, le dispositif des PAV communautaires était de 771 PAV soit 1 PAV pour 230 habitants réparti comme suit :

AV	Mode d'exploitation	Mode de dépôt	Densité	Nombre de colonnes
Verre	Prestataire	Apport volontaire	1 colonne pour 521 habitants	340
EMR + JMR	Prestataire	Apport volontaire	1 colonne pour 411 habitants	431

### Le parc de conteneurs

La CASA fournit gratuitement à tous ses habitants les bacs de collecte sélective. Le parc de conteneurs (bacs collectifs et individuels) est estimé à 22500 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 750 litres.

Dans un souci de meilleure organisation et d'amélioration de la valorisation des déchets, en 2011, les collectes des emballages ménagers et des journaux/papier/magazine ont été fusionnées créant ainsi une collecte en bi-flux.

Le principe consiste à collecter au porte à porte les flux EMR et Papier-Journaux ensemble. Le verre est toujours collecté via des colonnes d'apports volontaires ou du porte à porte dans certaines communes.

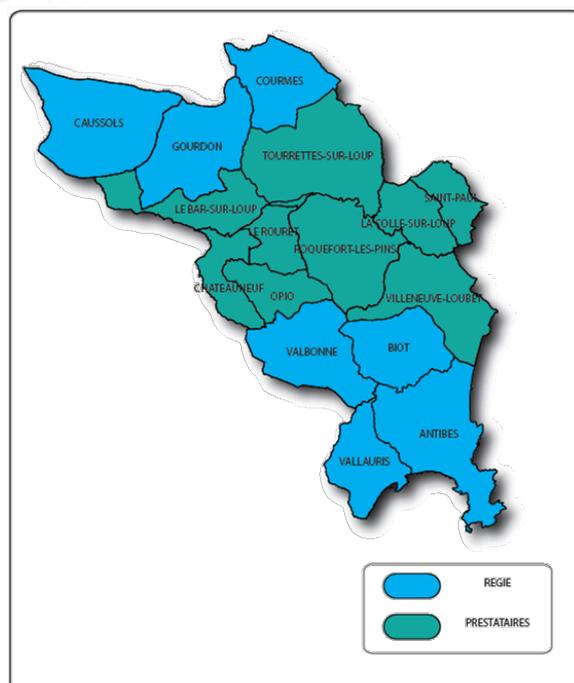
# ORGANISATION GENERALE DE LA COLLECTE

## LES SERVICES

La collecte des déchets ménagers est exploitée tant par la régie que par le biais de marchés de prestation de services. Sur l'ensemble des communes membres, 7 sont collectées en régie selon la répartition géographique représentée ci-contre :

Les services s'organisent selon plusieurs critères :

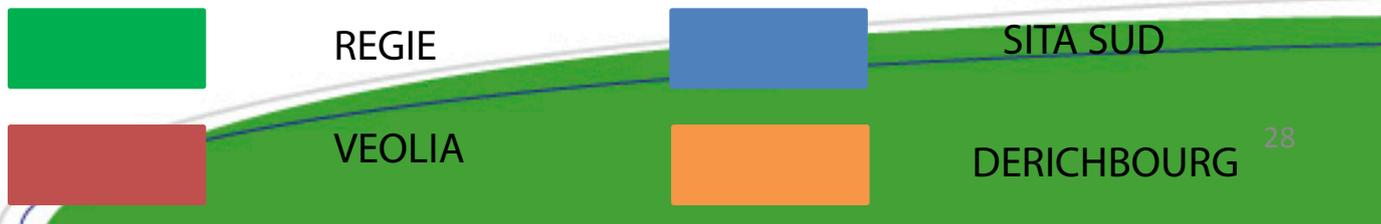
- > Le flux
- > La situation géographique
- > Les spécificités des quartiers



C'est ainsi que la CASA dispose de zones desservies en porte à porte et d'autres en apport volontaire : ce sont les caractéristiques de chaque secteur qui déterminent le mode de présentation et la fréquence. Chaque ville et même chaque quartier peut être soumis à un mode ou une fréquence de collecte différent.

PAP	Mode d'exploitation	Fréquence	Contenant	% population desservie
<b>OMR</b>	Régie et prestation	C2 à C21	Bac ou sac	100%
<b>Verre</b>	Prestation	C 0,5	Bac vert	10%
<b>EMR/JRM</b>	Régie et prestation	C1	Bac et sac jaune	100%
<b>Végétaux</b>	Prestation	C1 durant une période déterminée	Bac, fagot ou sac	24%
<b>Encombrants</b>	Régie et prestation	Sur RDV	En vrac	100%

Le tableau ci-dessous récapitule les différents services proposés sur le territoire de la CASA. Les caractéristiques des opérations de collecte assurées par l'EPCI étant adaptées à chaque ville.



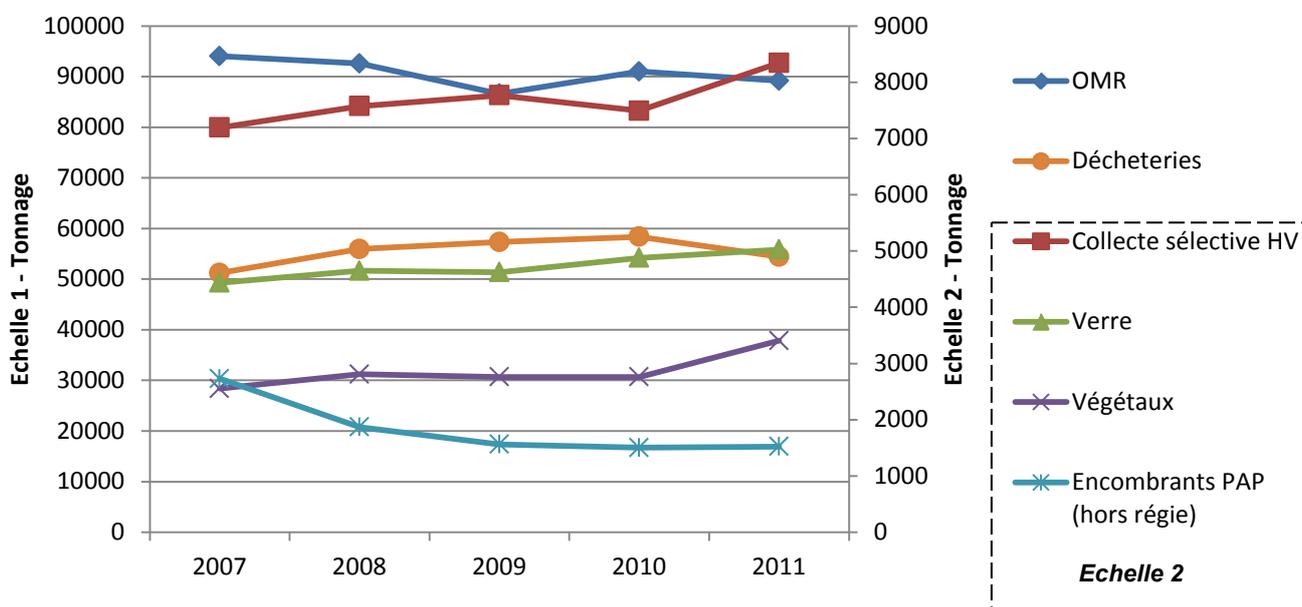
Communes	Collecte en porte-à-porte						Collecte en PAV		
	OM	CS	Verre	Encombrants	Végétaux	CS	Verre	CS	Verre
Antibes	Green	Green	White	Green	White	Red	Red	Red	Red
Biot	Green	Green	White	Green	White	Red	Red	Red	Red
Caussols	Green	Green	White	Green	White	Red	Red	Red	Red
Châteauneuf	Red	Red	White	Red	Red	Red	Red	Red	Red
Courmes	Green	Green	Green	Green	White	White	White	White	White
Gourdon	Green	Green	White	Green	White	Red	Red	Red	Red
La Colle-sur-Loup	Red	Red	Red	Red	Red	Red	White	White	White
Le Bar-sur-Loup	Red	Red	White	Red	Red	Red	Red	Red	Red
Le Rouret	Red	Red	White	Red	Red	Red	Red	Red	Red
Opio	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
Roquefort-les-Pins	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red	Red
Saint-Paul de Vence	Orange	Orange	Orange	Green	Orange	Red	White	White	White
Tourrettes-sur-Loup	Red	Red	White	Green	White	Red	White	White	White
Valbonne	Green	Green	White	Green	White	Red	Red	Red	Red
Vallauris	Green	Green	White	Green	White	Red	Red	Red	Red
Villeneuve-Loubet	Blue	Blue	White	Blue	Blue	Red	Red	Red	Red
Villeneuve-Loubet ZI	Red	Red	White	Red	Red	Red	Red	Red	Red

# INDICATEURS TECHNIQUES

## EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES

Chaque année, la CASA met en œuvre tous les moyens pour collecter les déchets des usagers. En 2011, le résultat des collectes des déchets ménagers et assimilés est le suivant :

Tonnages de déchets collectés	Tonnages 2011	KG/hab	Données département 2011	Données nationales 2011	Objectif 2011
<b>OMR</b>	89182	501			
<b>EMJR</b>	8343	47			
<b>Verre</b>	4754	27			
<b>Apports en déchetteries</b>	64 315	361			

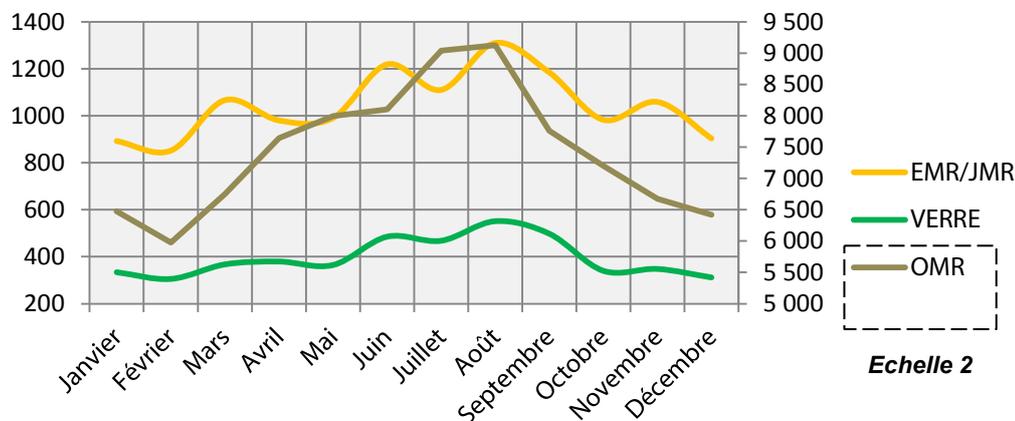


Depuis 2010 et plus encore en 2011, une hausse globale de la collecte sélective est avérée. En effet, les tonnages des déchetteries, de la collecte sélective et des végétaux ont augmentés. Tandis que le tonnage des encombrants en porte à porte et le verre ne bénéficient pas de forte évolution. Quant aux ordures ménagères, celles-ci sont en baisse. La baisse des tonnages d'ordures ménagères et la hausse des tonnages de collectes sélectives sont corrélées.

# INDICATEURS TECHNIQUES

## TONNAGES COLLECTES ET VARIATIONS SAISONNIERES

### Evolutions saisonnières (en tonnes)



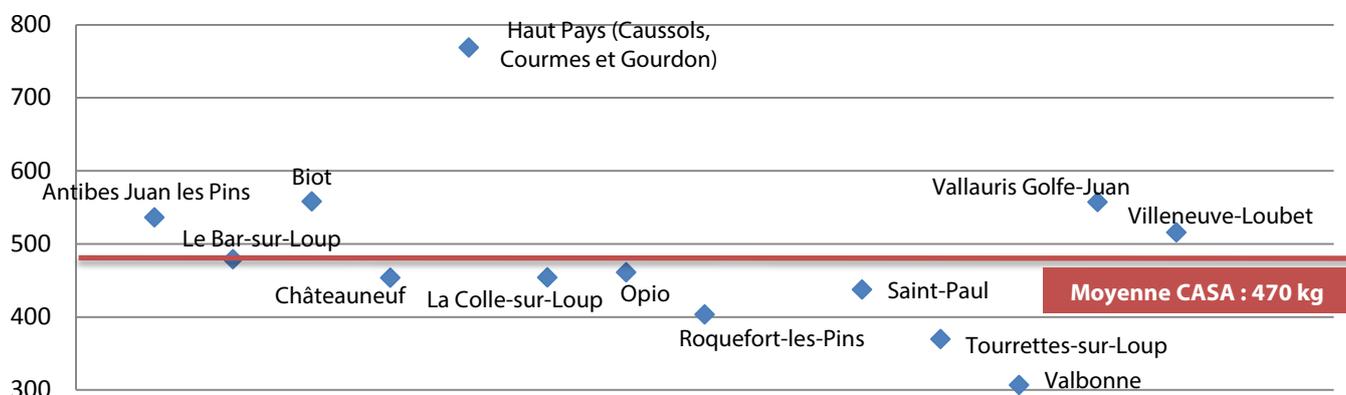
L'analyse des tonnages mensuels confirme que la production de déchets augmente lors des périodes de vacances scolaires et plus particulièrement en été.

Concernant les emballages et journaux, plusieurs pics sont apparents durant les mois de mars, juin, août et novembre. Le tonnage de verre augmente entre juin et septembre. Quant aux ordures ménagères résiduelles, le tonnage augmente continuellement jusqu'au pic de juillet et août.

## TONNAGES COLLECTES ET RATIOS PAR COMMUNE

En 2011, nous pouvons observer que 6 communes ont un ratio plus élevé que la moyenne CASA en matière de déchets ménagers et assimilés.

### Ratio Kg/hab



En effet, ces communes possédant un fort taux d'habitat secondaire et touristique, cela impacte significativement sur les ratios. Pour exemple, la commune de Gourdon, intégré dans le Haut Pays, possède 1 million de visiteurs par an pour 445 habitants.

# INDICATEURS TECHNIQUES

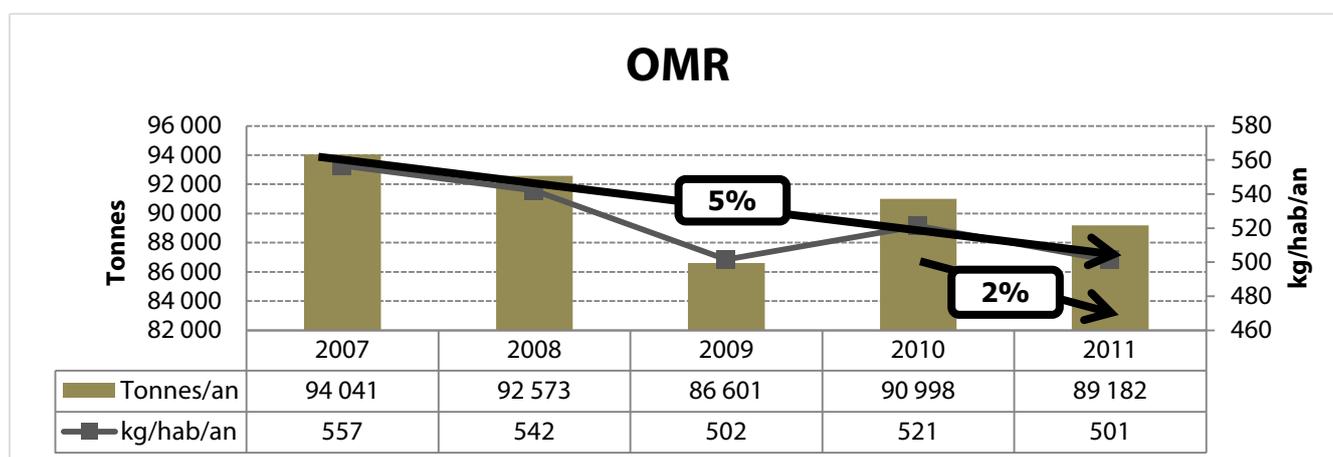
	Population INSEE 2009	Tonnage DMA (OMR, Verre, EMR, JMR, Encombrants, Végétaux)				Tonnage 2011	Ratio Kg/hab	Taux d'évolution depuis 2010
		2007	2008	2009	2010			
Antibes Juan les Pins	76580	53922,12	54066,865	50035,43	51395,9	46637,13	609	-9,26%
Le Bar-sur-Loup	2853	1475,15	1587,09	1465,26	1595,102	1588,11	557	-0,44%
Biot	9353	5155,22	4928,025	4975,95	5445,44	5707,97	610	4,82%
Châteauneuf	3288	1898,03	2122,11	1880,32	1923,24	1907,32	580	-0,83%
Haut Pays (Caussols, Courmes et Gourdon)	783	774,83	557,49	468	713,03	690,11	881	-3,21%
La Colle-sur-Loup	7770	4369,56	4479,71	4238,71	4460,95	4739,07	610	6,23%
Opio	2184	1187,49	1536,175	1419,75	1241,54	1498,93	686	20,73%
Roquefort-les-Pins	6596	3543,91	3216,855	3194,9	3682,44	4439,43	673	20,56%
Le Rouret	3986	2253,88	1793,33	1707,38	1873,12	1703,78	427	-9,04%
Saint-Paul	3540	3378,82	3200,695	3048,04	3177,14	3183,38	899	0,20%
Tourrettes-sur-Loup	4207	4632,87	3840,72	3455,86	3481,202	3441,08	818	-1,15%
Valbonne	12565	5035,87	5756,935	5562,18	5824,47	5046,92	402	-13,35%
Vallauris Golfe-Juan	28204	16730,38	14424,63	13945,26	15019,78	18381,7	652	22,38%
Villeneuve-Loubet	15322	9330,18	9461,885	9059,29	8896,24	9291,48	606	4,44%
<b>Total Tonnes</b>	<b>177231</b>	<b>108226,2</b>	<b>107602,4</b>	<b>101752</b>	<b>106127,5</b>	<b>105749,1</b>	<b>597</b>	<b>-0,36%</b>

# INDICATEURS TECHNIQUES

## OMR

### Définition des OMR

Il s'agit de la part des ordures ménagères restante après les différentes collectes sélectives



Sur le flux des OMR, le graphique précédent donne les résultats des 5 dernières années sur tout le territoire de la CASA. On constate une baisse globale du tonnage de **5 %** depuis 2007.

Comparativement à 2010, une diminution de **2%** est constatée en 2011. Cette baisse peut être interprétée par le report des journaux magazines dans leur bac de collecte suite à la simplification du geste de tri.

Le ratio 2011 est de **501kg/habitant**

Cependant, des efforts dans ce domaine sont encore à faire afin de répondre aux objectifs nationaux.

	OMR	
	TONNAGE	RATIO
Antibes Juan les Pins	41234,11	536,03
Le Bar-sur-Loup	1326,87	478,50
Biot	5025,46	557,64
Châteauneuf	1451,86	453,56
Haut Pays (Caussols, Courmes et	584,82	768,49
La Colle-sur-Loup	3427,22	453,64
Opio	1019,14	460,73
Roquefort-les-Pins	2506,81	402,96
Le Rouret	1114,74	288,87
Saint-Paul	1480,71	437,17
Tourrettes-sur-Loup	1603,31	369,26
Valbonne	3869,67	306,39
Vallauris Golfe-Juan	17153,04	556,75
Villeneuve-Loubet	7384,41	515,60

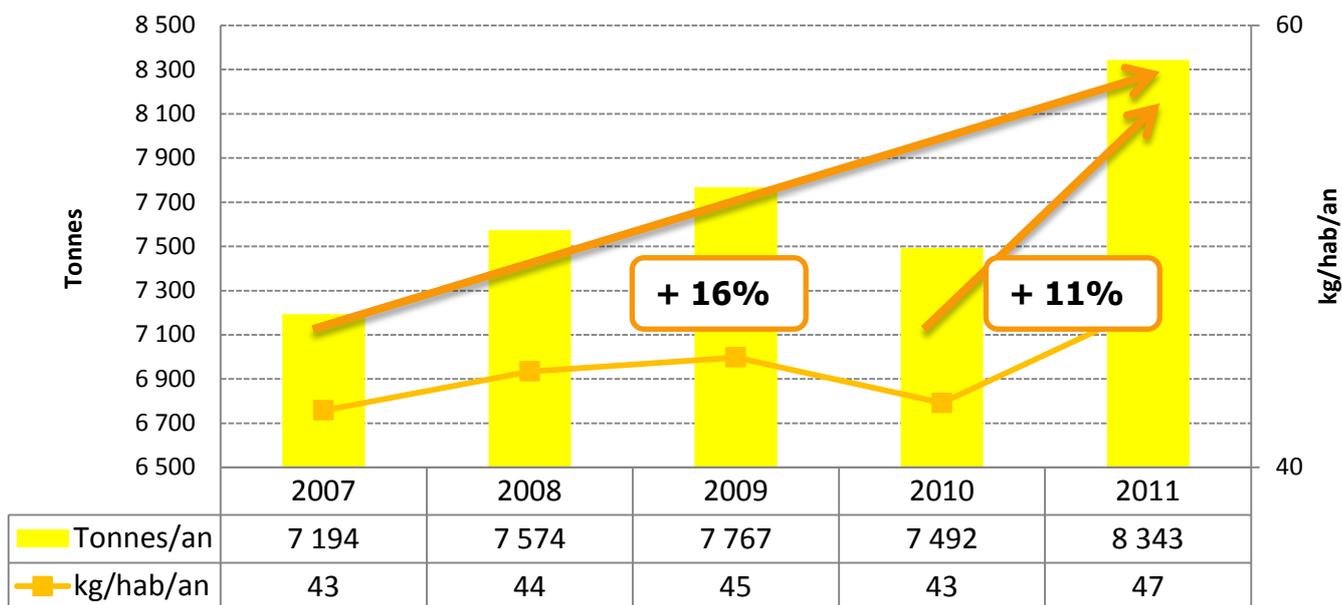
### Définition de la Collecte sélective

Il s'agit de la part de tous les emballages ménagers (carton, aluminium, plastiques), de tous les papiers, journaux et magazines ainsi que le verre.

La collecte sélective des déchets ménagers permet de séparer à la source les papiers, cartons, bouteilles plastique et briques alimentaires des autres déchets ménagers afin de permettre leur recyclage.

La volonté d'augmenter de manière significative le taux de recyclage des déchets ménagers a conduit la CASA à engager au cours des dernières années plusieurs actions permettant de développer le tri des déchets : la sensibilisation, la collecte des cartons sur le parc de Sophia, le passage en biflux.

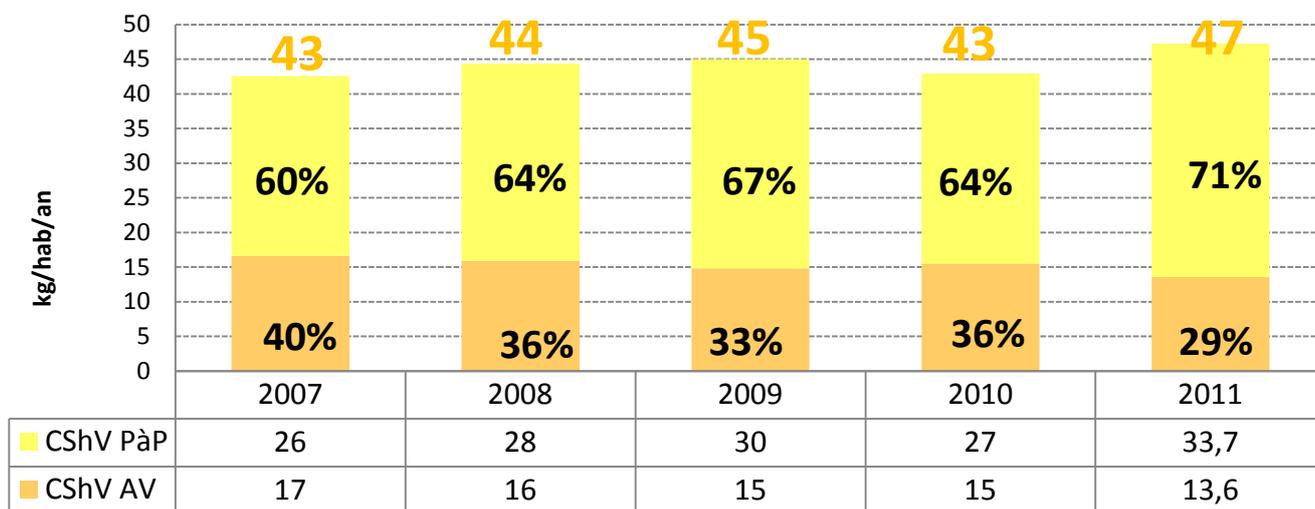
CSHv



En 2011, on constate une hausse de **+16%** depuis 2007 et de **+ 11%** depuis 2010. Cette augmentation est due au passage en biflux ce qui augmente, non seulement le tonnage mais aussi le ratio qui est de **47 kg/habitant** pour l'année 2011.

# INDICATEURS TECHNIQUES

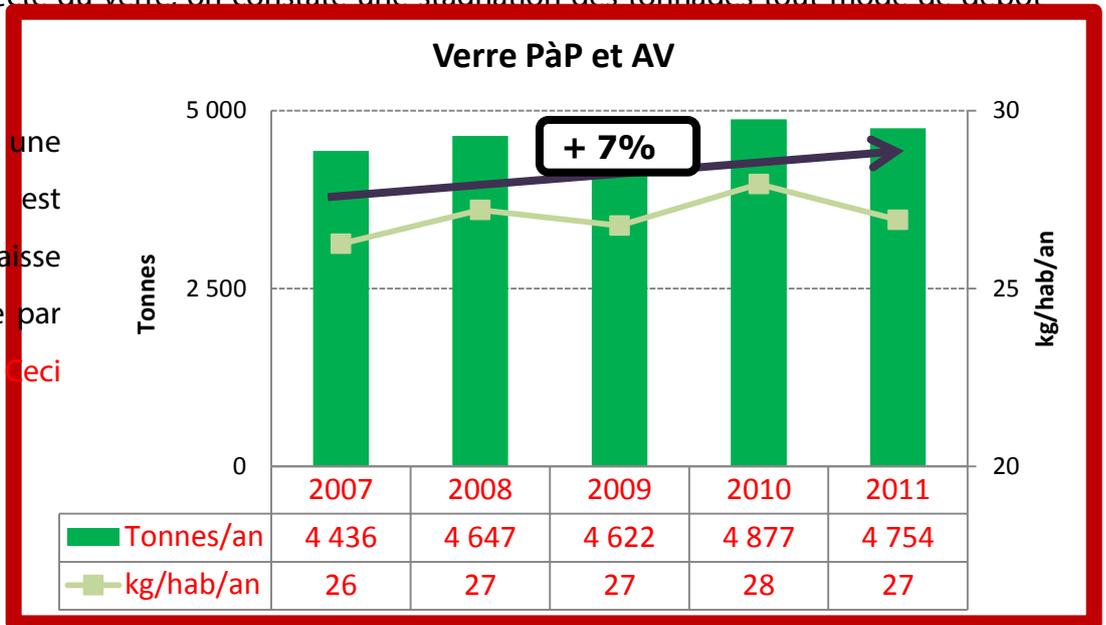
Les données de la collecte sélective hors verre se décomposent ainsi entre la collecte en porte à porte et en apport volontaire. On constate une part croissante du tonnage en porte à porte et une baisse du tonnage en point d'apport volontaire. Ceci s'explique par une dotation croissante en bac du territoire de la CASA.



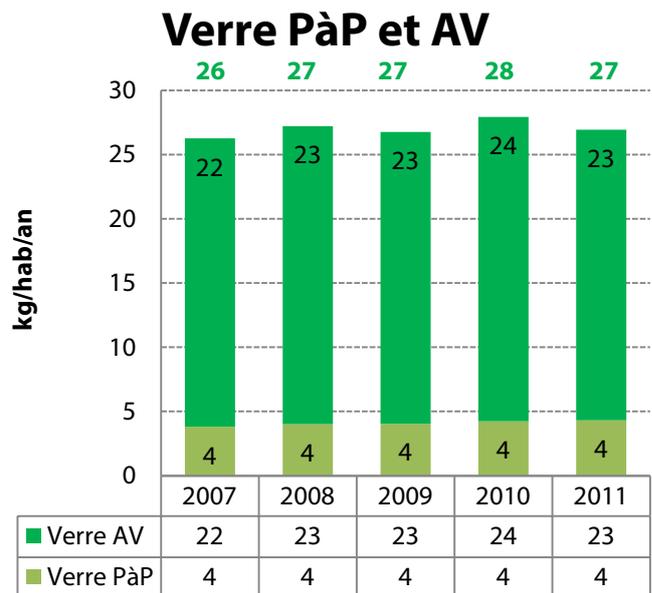
	EMR/JMR	
	TONNAGE	RATIO
<b>Antibes Juan les Pins</b>	3493,80	45,42
<b>Le Bar-sur-Loup</b>	390,63	140,87
<b>Biot</b>	116,62	12,94
<b>Châteauneuf</b>	106,78	33,36
<b>Haut Pays (Caussols, Courmes et Gourdon)</b>	20,40	26,81
<b>La Colle-sur-Loup</b>	323,92	42,87
<b>Opio</b>	133,67	60,43
<b>Roquefort-les-Pins</b>	388,57	62,46
<b>Le Rouret</b>	211,61	54,84
<b>Saint-Paul</b>	201,40	59,46
<b>Tourrettes-sur-Loup</b>	171,83	39,57
<b>Valbonne</b>	720,87	57,08
<b>Vallauris Golfe-Juan</b>	751,74	24,40
<b>Villeneuve-Loubet</b>	767,93	53,62

Concernant la collecte du verre, on constate une stagnation des tonnages tout mode de dépôt confondu.

Ainsi, depuis 2007, une évolution de 7% est visible mais une baisse de 2.5% est visible par rapport à 2010. Ceci s'explique par

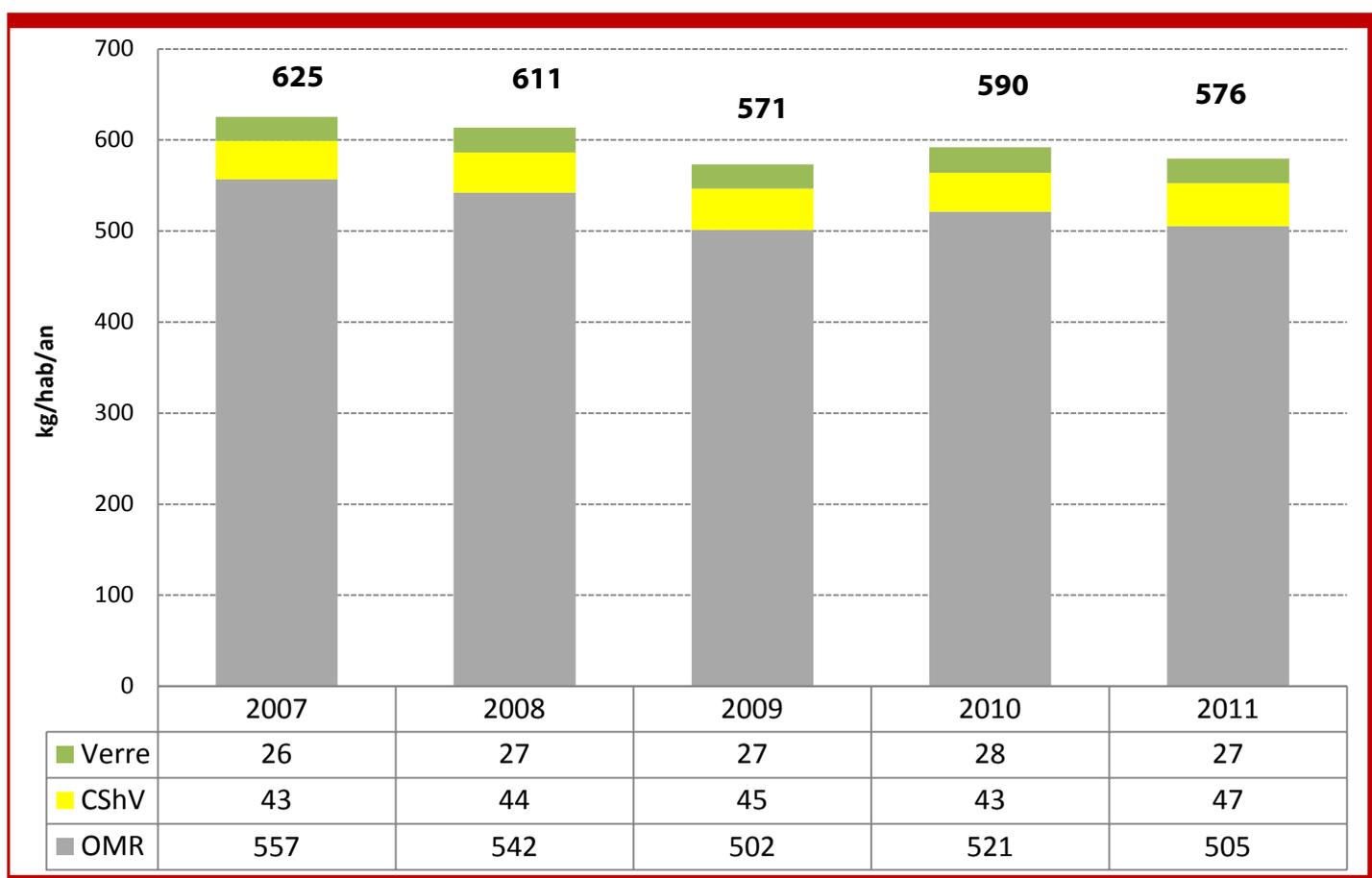


	VERRE	
	TONNAGE	RATIO
Antibes Juan les Pins	1872,62	24,34
Le Bar-sur-Loup	231,78	83,58
Biot	84,46	9,37
Châteauneuf	98,50	30,77
Haut Pays (Caussols, Courmes et Gourdon)	28,80	37,84
La Colle-sur-Loup	286,56	37,93
Opio	180,78	81,73
Roquefort-les-Pins	304,72	48,98
Le Rouret	84,48	21,89
Saint-Paul	167,95	49,59
Tourrettes-sur-Loup	140,55	32,37
Valbonne	445,37	35,26
Vallauris Golfe-Juan	465,83	15,12
Villeneuve-Loubet	361,23	25,22



# INDICATEURS TECHNIQUES

Au total, la collecte des déchets ménagers et assimilés sont en baisse : de **590 kg/habitant** en 2010, la production annuelle de déchets par habitant est passée à **576 kg** en 2011. Nous pouvons attribuer cette baisse aux multiples sensibilisation et information du public par le personnel de la CASA, et par la participation croissante des usagers dans le tri des déchets. Ces chiffres doivent être regardés à la lumière des tonnages collectés en déchetteries. En effet, entre 2010 et 2011, une augmentation significative est relevée.



# RESEAU DE DECHETERIES

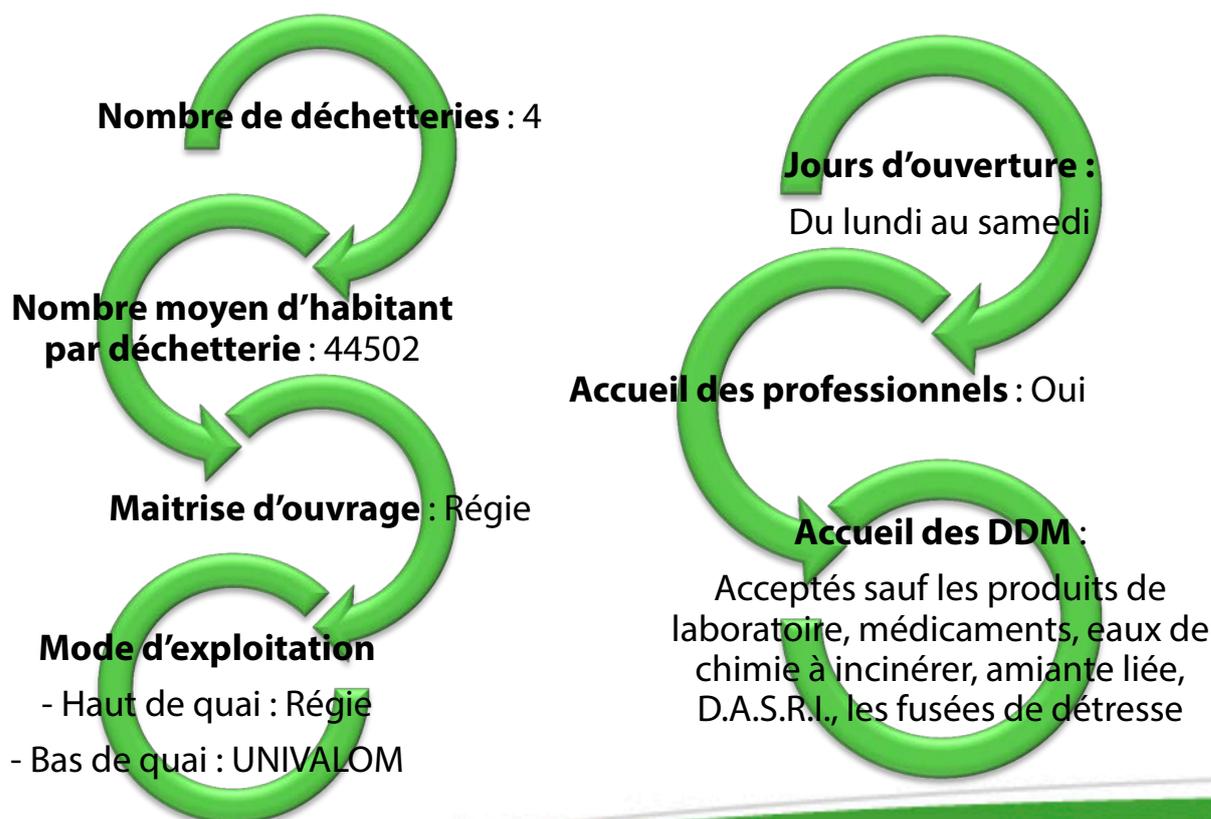
## Qu'est-ce qu'une déchèterie ?

Il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés, où les particuliers, parfois les artisans et commerçants peuvent y apporter leurs déchets encombrants et/ou dangereux, qui ne peuvent pas être pris dans la collecte traditionnelle, en vue de valoriser et/ou traiter au mieux les matériaux qui les constituent.

La collecte des déchets encombrants concerne des déchets ménagers volumineux tels que sommiers, matelas, mobilier... qui en raison de leurs dimensions ou de leur poids ne peuvent être éliminés par la collecte traditionnelle en porte-à-porte.

Les déchèteries fixes sont des installations prévues pour l'élimination de ce type de déchets. Cependant, en complément, la CASA assure une collecte spécifique dont l'organisation et les moyens mis en œuvre varient en fonction du type d'habitat desservi.

Les déchetteries du territoire de la CASA sont au nombre de 4 et sont accessibles à tous les habitants des communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération.

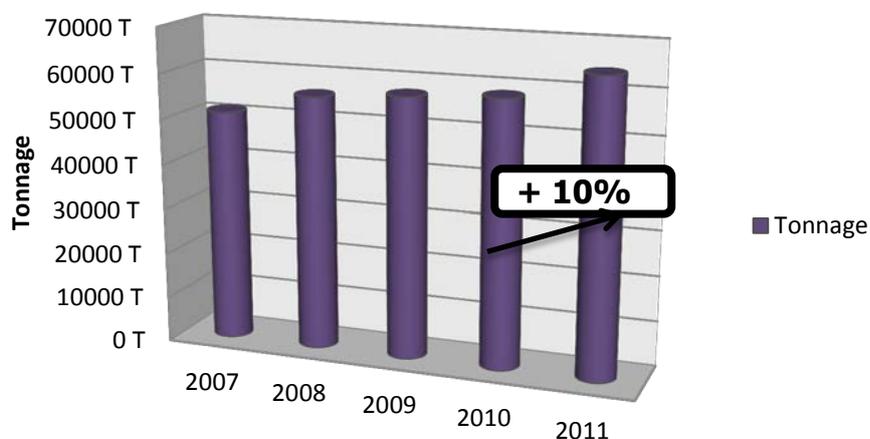


# RESEAU DE DECHETERIES

## EVOLUTION ET TONNAGES

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Encombrants</b>	14421.21 T	14983.07 T	13415.38 T	14382.8 T	16442.4 T
<b>Déchets Verts</b>					
<b>Bois</b>	3840.68 T	3989.4 T	4317.94 T	4899.48 T	4848.7 T
<b>Carton</b>	79.9 T	87.56 T	79.3 T	95.46 T	76.1 T
<b>Pneus</b>	33.65 T	42.36 T	41.2 T	52.12 T	60.8 T
<b>Gravats propres</b>	13386.93 T	14384.95 T	13493.43 T	11242.7 T	12087.8 T
<b>Gravats sales</b>	3711.4 T	5042.01 T	5977.55 T	7688.71 T	9062.5 T
<b>Ferrailles</b>	2340.95 T	2086.5 T	2764.97 T	2195.65 T	2293.1 T
<b>DDM</b>	0 T	0 T	0 T	0 T	135.3 T
<b>Huiles</b>	4.93 T	100.19 T	129.01 T	127.78 T	145.9 T
<b>Piles</b>	0 T	0 T	0 T	0 T	0.0 T
<b>Batteries</b>	0 T	17.161 T	14.35 T	0 T	0.0 T
<b>DEEE</b>	0 T	775.833 T	784.98 T	916.635 T	916.6 T
<b>Total</b>	<b>51196.45 T</b>	<b>55923.004 T</b>	<b>57324.47 T</b>	<b>58376.568 T</b>	<b>64315.0 T</b>

Tonnages déchetteries



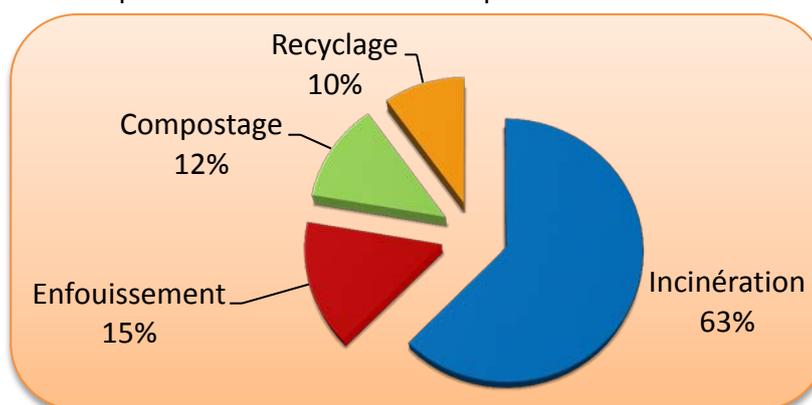
# ORGANISATION GENERALE DU TRAITEMENT

Les opérations de traitement des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés. Le syndicat de traitement UNIVALOM est constitué de la CASA et des communes du Cannel, Mandelieu-la-Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.

EN 2011, LA  
CASA C'EST  
117 KG  
RECYCLÉS  
PAR  
HABITANT

Dans un but de respect de l'environnement, le recours à l'enfouissement va être abandonné. En effet, les encombrants enfouis deviennent dès à présent du combustible solide de récupération (CSR). Après être incinérés, ils sont ensuite utilisés par les cimenteries en tant que combustible.

Les principaux modes de traitement des déchets utilisés par le syndicat UNIVALOM sont au nombre de 4 et sont répartis comme suit :



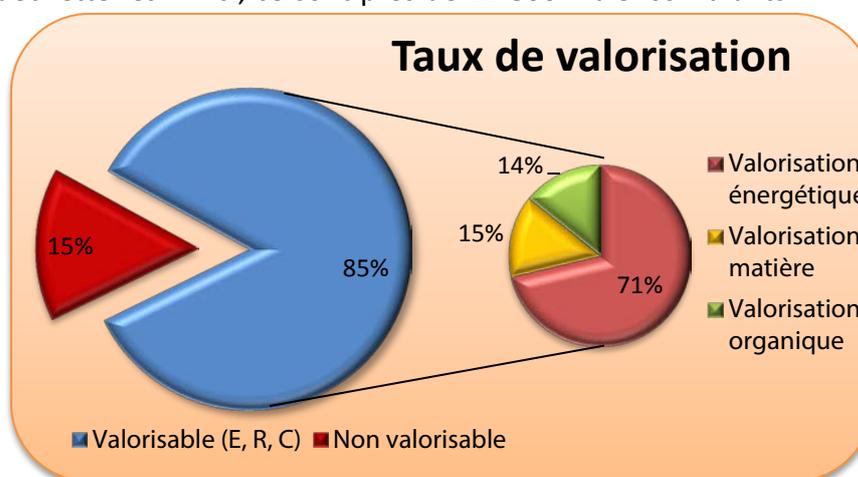
Au niveau des 4 déchèteries principales (Antibes, la Colle sur Loup, Valbonne et

Vallauris), 2 bennes gravats distinctes sont installées pour pouvoir séparer dès la collecte les « gravats propres » des « gravats sales ».

Les gravats propres sont concassés et revendus en tant que granulats. Ainsi, ce sont plus de **12 100 T** en 2011 qui ont été valorisés. En 2011, la CASA a conclu un marché afin de valoriser en CSR l'ensemble des flux encombrants des déchetteries. Ainsi, ce sont près de **12 800 T** d'encombrants en 2011 valorisés en CSR.

Au total, en 2011, **85%** des déchets traités ont été valorisés que cela soit :

- › Par l'énergie :  
la valorisation énergétique (E)
- › Par le recyclage :  
la valorisation matière (R)
- › Par le compostage :  
la valorisation organique (C)



# INSTALLATIONS DE TRAITEMENT



# INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

## L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

Mise en service en 1970 UNIVALOM s'est toujours efforcé de rendre performant cet outil et de le faire évoluer pour répondre aux réglementations en vigueur voire même de les devancer .



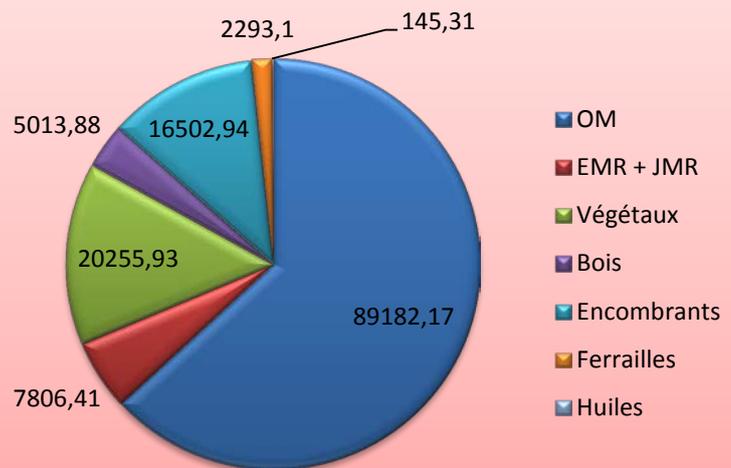
C'est ainsi que l'usine a fait l'objet de travaux de mise en conformité en 1997, et a fait l'objet de travaux complémentaire en 2003.

L'exploitant de cette usine est, depuis 2006, la société VEOLIA dans le cadre d'un contrat de partenariat public – privé pour une durée de 20 ans.

### Qu'est-ce que la valorisation énergétique ?

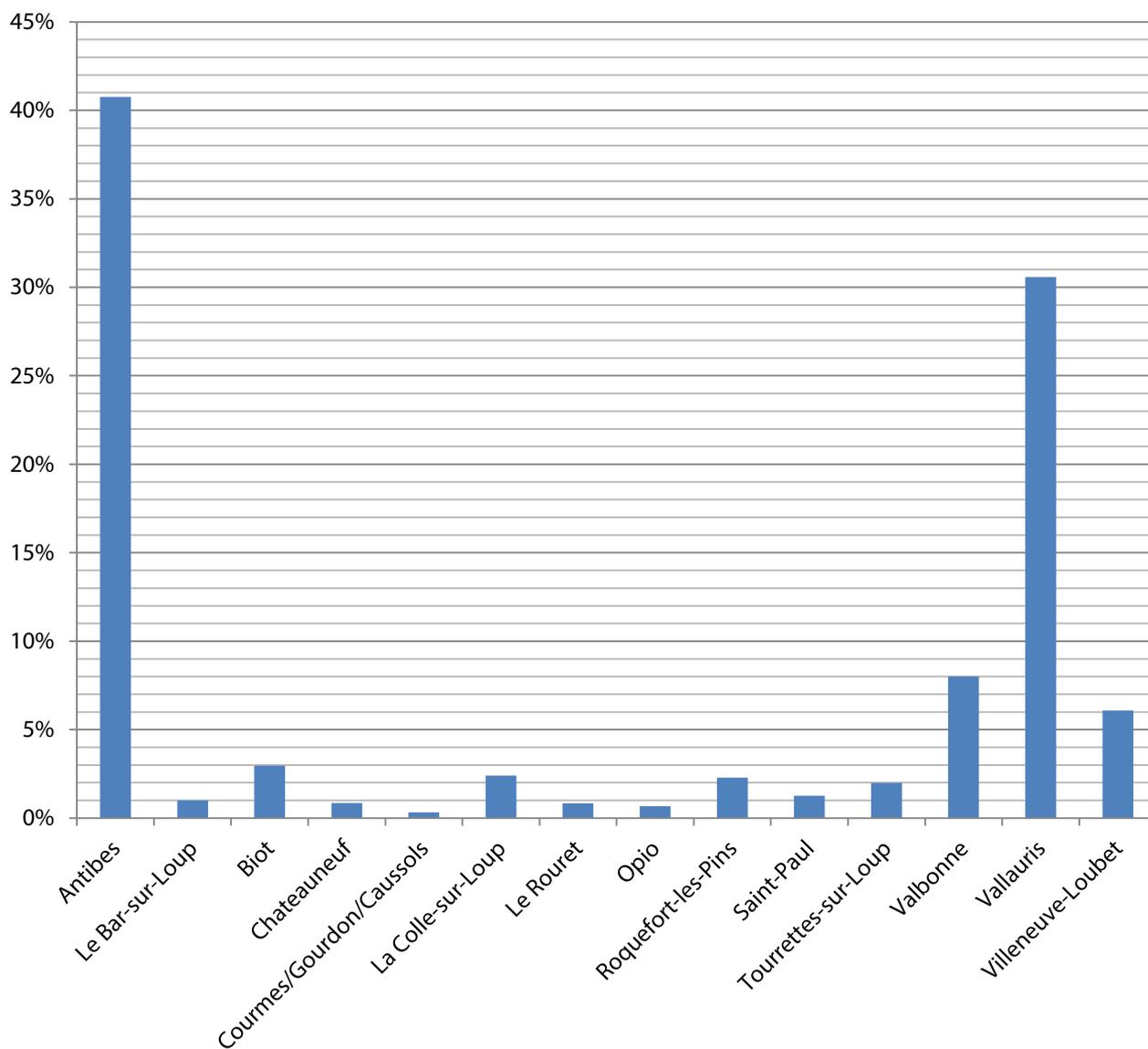
La valorisation énergétique consiste à utiliser les calories contenues dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité

### Tonnages traités en 2011



# INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Part des tonnages traités par commune  
Année 2011



Antibes et Vallauris se démarquent car à eux deux rassemble plus de 70% des tonnages traités.

# INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

## LE CENTRE DE TRI

Avec une capacité d'accueil de 28 000 tonnes annuelles, le centre de tri du SIVADES est le point de convergence des collectes sélectives des douze communes membres, de l'ensemble du département des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco.

Il est la phase intermédiaire entre la collecte et le recyclage. Une fois déposés sur la dalle de l'équipement, les déchets sont triés par catégorie (plastique, acier, papier, carton, aluminium, ...), conditionnés puis stockés, avant d'être transférés vers des filières de valorisation (papeteries, aciéries, ...).

Tonnages d'EMJR expédiés aux filières de recyclage	Tonnages 2011	Kg/hab
Aluminium	200	
Acier	19	
Carton industriel	634	
Briques alimentaire	55	
EMR	840	
Revue – journaux – magazines	3055	
Films plastiques (PEBD)	0	
Flaconnage plastique (PEHD)	161	
Bouteilles incolores (PET clair)	150	
Bouteilles colorées (PET couleur)	249	
Refus de tri	836	
Total		

### Qu'est-ce que la valorisation matière ?

La valorisation matière est l'utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau.

Les déchets concernés par cette valorisation, parmi les déchets collectés sur la CASA sont notamment :

- Les emballages et papiers de la collecte sélective
- Certains déchets collectés en déchetteries :
  - Batteries, piles
  - Bois
  - Carton, papier
  - Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E)
  - Ferraille
  - Une partie des encombrants

### Taux de refus 2011

CASA : **13.5 %**

Moyenne nationale :  
**23%**

# INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

## LES REPRENEURS

La valorisation des déchets nécessitent des savoir-faire spécifiques adaptés à la nature des déchets collectés. C'est pourquoi UNIVALOM et la CASA travaillent avec des entreprises spécialisées.

REPRENEUR	MATERIAUX	TONNAGE	Evolution depuis 2010	LOCALISATION
Arcelor mittal	Acier	200.411	4%	La plaine saint denis (93)
Regeal Affimet	Aluminium	13.622	-50%	Compiègne (60)
Revipac	ELA	49.127	-26%	Paris (75)
Emin Leydier	EMR	1440.527	22%	Laveyron (26)
Valorplast	Plastique	559.473	-6%	Puteaux (92)
OI Manufacturing	Verre	5026	7%	Villeurbanne (69)

## LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Le compost issu du traitement biologique est destiné aux agriculteurs, paysagistes, collectivités et particuliers, qui peuvent ainsi enrichir leurs sols. Les neuf Ecolabels européens obtenus par Veolia Propreté certifient la qualité et la traçabilité de ses composts.

### Qu'est-ce que la valorisation organique ?

La valorisation organique consiste en un mode de traitement des déchets organiques ou fermentescibles 18 par compostage ou méthanisation.

La CASA a recours au compostage : C'est la transformation en présence d'eau et d'oxygène des déchets organiques par des microorganismes en un produit comparable à l'humus, utile en agriculture et en jardinage : le compost.

En 2011, **31 466,62 tonnes de végétaux on été collectées** sur l'aire d'UNIVALOM, et ont été

valorisées comme suit :

- > 10 879 t en compost,
- > 705 t en amendement
- > 8 106 t en paillage (espaces verts, réhabilitation de site)
- > 2 759 t en combustible,
- > 1018 t en refus

# **PARTIE 5**

## **INDICATEURS FINANCIERS**



# INDICATEURS FINANCIERS

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour 70% des tonnages, en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste, par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

Le service est réalisé en régie pour :

- › **La collecte des Ordures Ménagères** sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, de Vallauris Golfe-Juan, de Valbonne, de Biot, de Courmes, de Caussols et de Gourdon.
- › **La collecte sélective** sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, de Vallauris Golfe-Juan, de Valbonne, de Biot, de Courmes, de Caussols et de Gourdon.
- › **La collecte des encombrants** sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, de Vallauris Golfe-Juan, de Valbonne, de Biot, de Courmes, de Caussols, de Gourdon, de Tourrettes-sur-Loup et de Saint-Paul.
- › **La résorption des dépôts sauvages d'encombrants** sur tout le territoire de la CASA.
- › **L'accueil et le gardiennage des déchetteries.**



En 2011, la collecte des déchets ménagers et assimilés est effectuée pour 30% des tonnages par des prestataires privés. Pour la réalisation de la collecte, la Direction Environnement-Déchets dispose de 11 marchés publics fin 2011.

Le traitement des tonnages collectés et l'évacuation des caissons de déchetterie vers les filières de traitement sont gérés par UNIVALOM.



# LES MARCHES PUBLICS

Le service est réalisé par des prestataires pour :

- › La collecte des OMR (26% de la population)
- › La collecte sélective en porte à porte (26% de la population)
- › La collecte sélective en PAV (100 % de la population)
- › La collecte des papiers en PAP (11% de la population)
- › La collecte des encombrants en PAP (22% de la population)
- › La collecte des végétaux en PAP (24% de la population)

Détail du marché	Prestataire	Échéance	Coût Hors Taxes
Bornes d'apport volontaire du territoire de la CASA	VEOLIA	31/12/2012	395 344.96 €
Déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Châteauneuf	VEOLIA	31/12/2012	256 778.73 €
Déchets ménagers et assimilés sur Tourrettes sur Loup - Lot 1: OM	VEOLIA	31/12/2012	293 879.20 €
Déchets ménagers et assimilés La Colle sur Loup	VEOLIA	31/12/2012	663 485.38 €
Déchets ménagers et assimilés Opio - Le Rouret - Roquefort	VEOLIA	31/12/2012	1 106 893.34 €
Déchets ménagers Villeneuve-Loubet	SITA	31/12/2012	1 080 733.99 €
Déchets de la zone d'activités de Villeneuve-Loubet	VEOLIA	31/12/2012	100 962.72 €
Emballages ménagers recyclables Bar sur Loup, Châteauneuf, Tourrettes	VEOLIA	31/12/2012	149 591.86 €
Déchets ménagers et assimilés Bar sur Loup	VEOLIA	31/12/2012	242 697.18 €
Collecte complémentaire déchets ménagers et assimilés sur territoire CASA	VEOLIA	25/04/2013	511 024.40 €
Déchets ménagers et assimilés Saint-Paul	DERICHEBOURG	31/12/2011	373 877.91 €

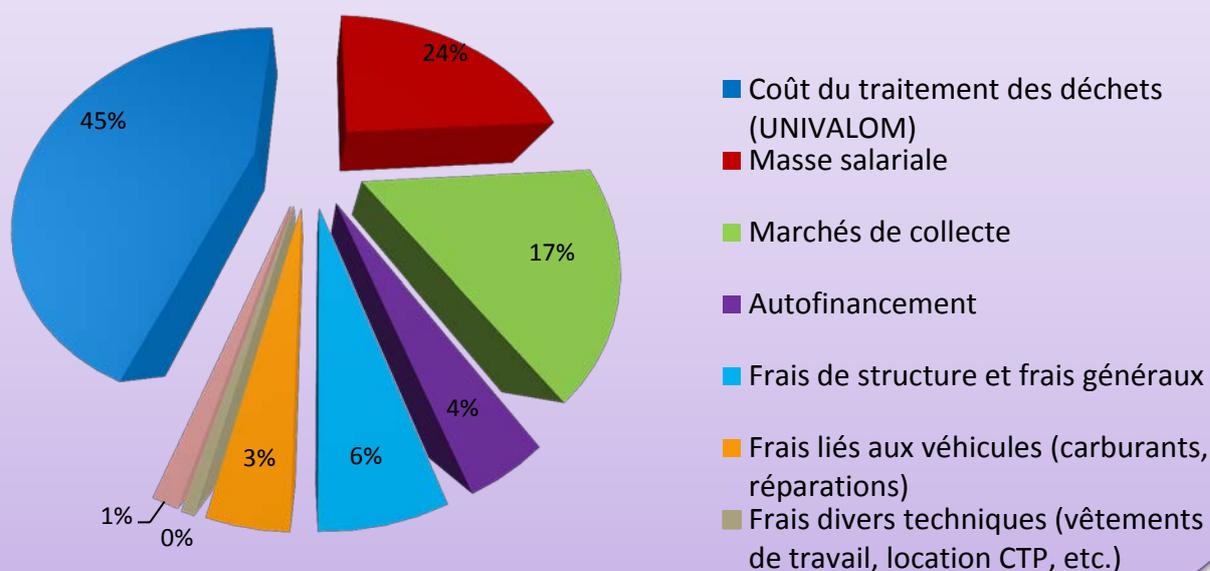
# COMPTE ADMINISTRATIF: DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2011, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 36 353 K€. Ces derniers sont répartis entre :

- › **La collecte et traitement des déchets** pour un montant de 35 947K€ - détaillé dans le tableau ci-contre.
- › **L'environnement** pour un montant de 405 K€

<b>16 115 K€</b>	<b>Coût du traitement des déchets (UNIVALOM)</b>
8 487 K€	Masse salariale
6 056 K€	Marchés de collecte
1 379K€	Autofinancement
2 012K€	Frais de structure et frais généraux
1 278K€	Frais liés aux véhicules (carburants, réparations)
193K€	Frais divers techniques (vêtements de travail, location CTP, etc.)
427K€	Charges financières exceptionnelles

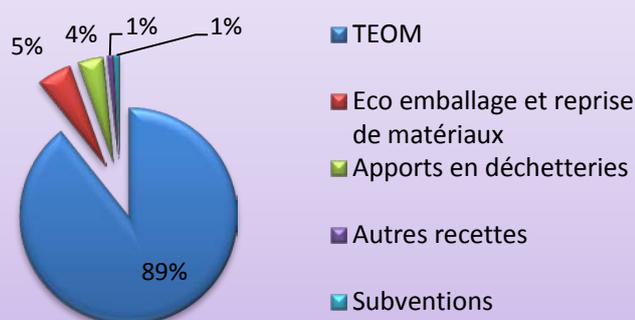
## Répartition des dépenses de fonctionnement en 2011



# COMPTE ADMINISTRATIF : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2011, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 36 721 K€. Ces derniers sont répartis comme suit :

## Répartition des recettes de fonctionnement en 2011



32 809 K€	TEOM
1 912 K€	Eco emballage et reprise de matériaux
1 431 K€	Apports en déchetteries
318 K€	Autres recettes
251 K€	Subventions

## QU'EST CE QUE LA TEOM?

Le financement de la politique déchets menée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

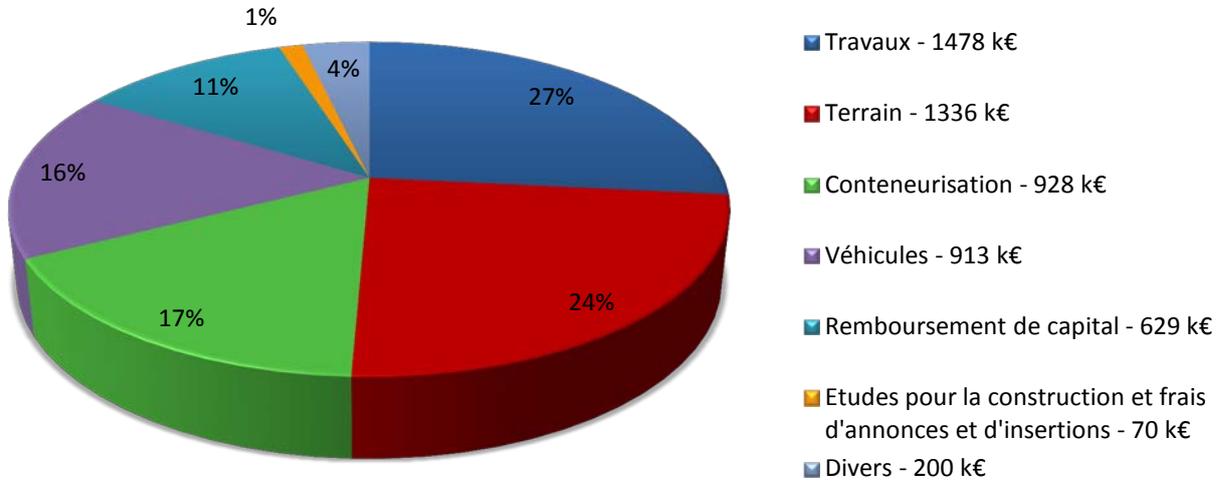
Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets ainsi qu'au développement de prestations.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service, que ce soit les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers ou assimilés (c'est-à-dire leurs déchets non dangereux que la collectivité peut collecter et traiter en même temps que ceux des ménages).

Le taux de TEOM s'élève désormais à 9,90 %, l'un des plus faibles du département des Alpes Maritimes

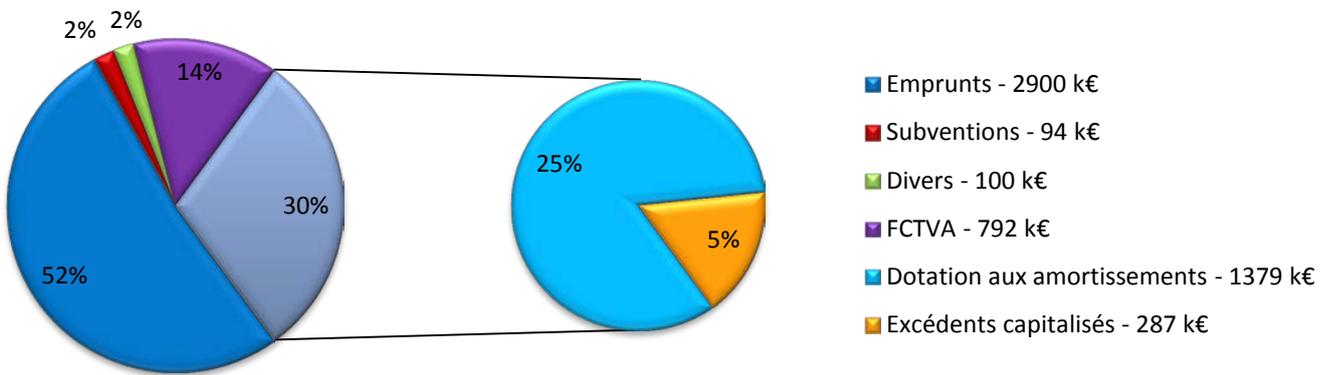
# COMPTE ADMINISTRATIF : DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

## Répartition des dépenses d'investissement en 2011



LAIUS

## Répartition des recettes d'investissement en 2011



LAIUS

# COMPTE ADMINISTRATIF : SYNTHESE

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT 2011	4 933 982.27 €	4 568 524.30 €	-365 457.97 €
RESTE A REALISER REPORTS DE CREDITS	620 307.00 €	1 669 460.00 €	1 049 153.00 €
TOTAL	5 554 289.27 €	6 237 984.30 €	683 695.03 €
DEFICIT 2010	470 848.57 €		

EXCEDENT A REPORTER : 212 846.46€

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT REALISE
TOTAL FONCTIONNEMENT	36 353 363.86 €	36 722 932.84 €	369 568.98 €
EXCEDENT 2010		1 085 347.00 €	1 085 347.00 €

RESULTAT A AFFECTER : 1 454 915.98 €

Epargne de gestion	2 249 668,43€
Epargne brute	1 822 851,51€
Epargne nette	1 193 429,54€

# COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

## Analyse des coûts 2011

Une nouvelle matrice de calcul des coûts a été réalisée en 2011, c'est un cadre homogène développé par l'ADEME qui permet une présentation standardisée des coûts de gestion du service public des déchets.

**Objectif** : identifier finement les coûts par flux de déchets, par étapes techniques de gestion et disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport aux autres collectivités de façon à :

- › Identifier des pistes de maîtrise des coûts
- › Eclairer la prise de décision
- › Etudier une tarification
- › Communiquer

## Identification des charges et des produits intégrés

**Préalable** : les informations financières saisies dans la matrice des coûts doivent être fiables, c'est pourquoi, elles sont issues du compte administratif de la structure.

Certains points méritent donc d'être développés :

- › le principe de rattachement des charges et des produits à l'exercice.
- › l'intégration de l'intégralité des charges contribuant à l'exécution du service

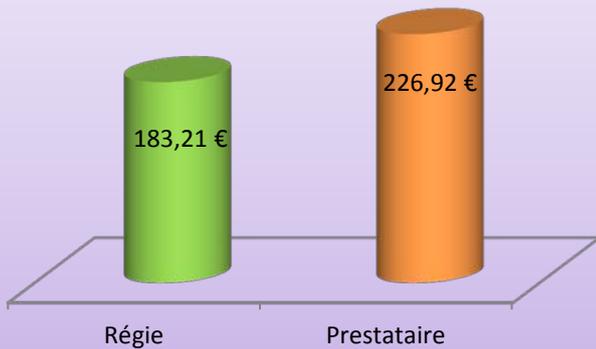
Un certain nombre d'opérations de retraitement des données comptables est obligatoire.

De ce fait, les chiffres présentés sont différents de ceux du compte administratif.

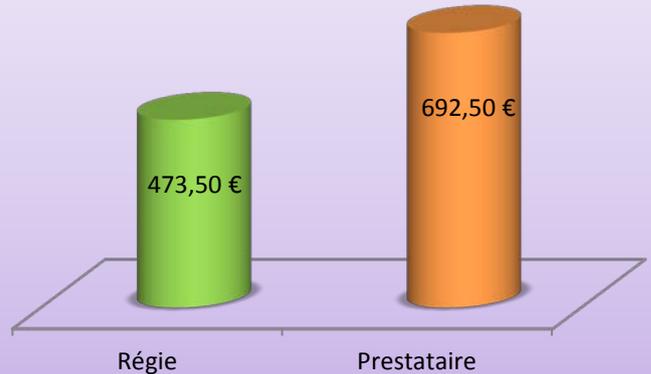
**Cette matrice et les résultats obtenus ont été validés par un bureau audit. Etape obligatoire imposée par l'ADEME.**

# COMPTABILITÉ ANALYTIQUE : COUT DE LA COMPETENCE

## Coût de la collecte des ordures ménagères à la tonne

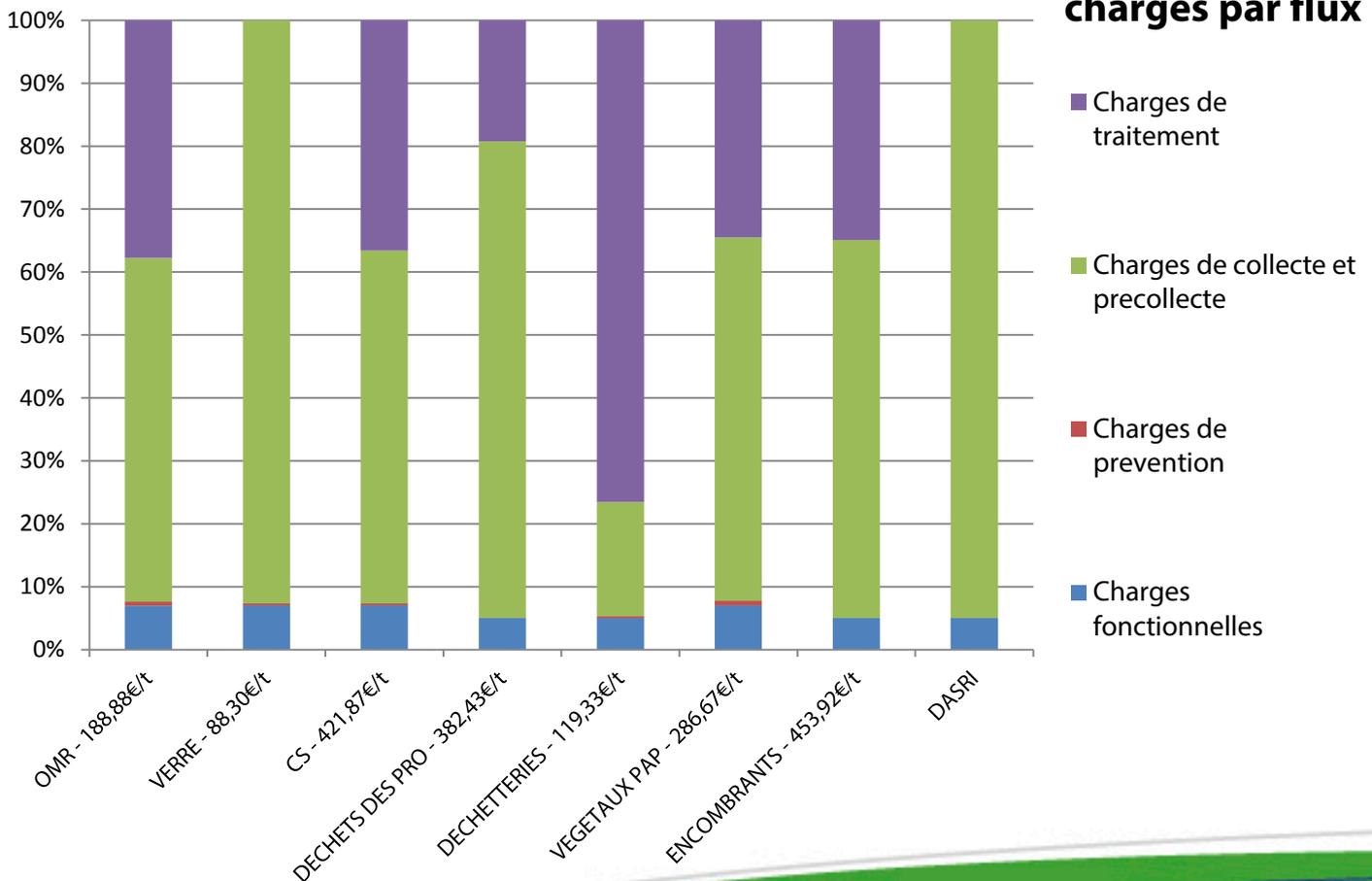


## Coût de la collecte sélective hors verre à la tonne

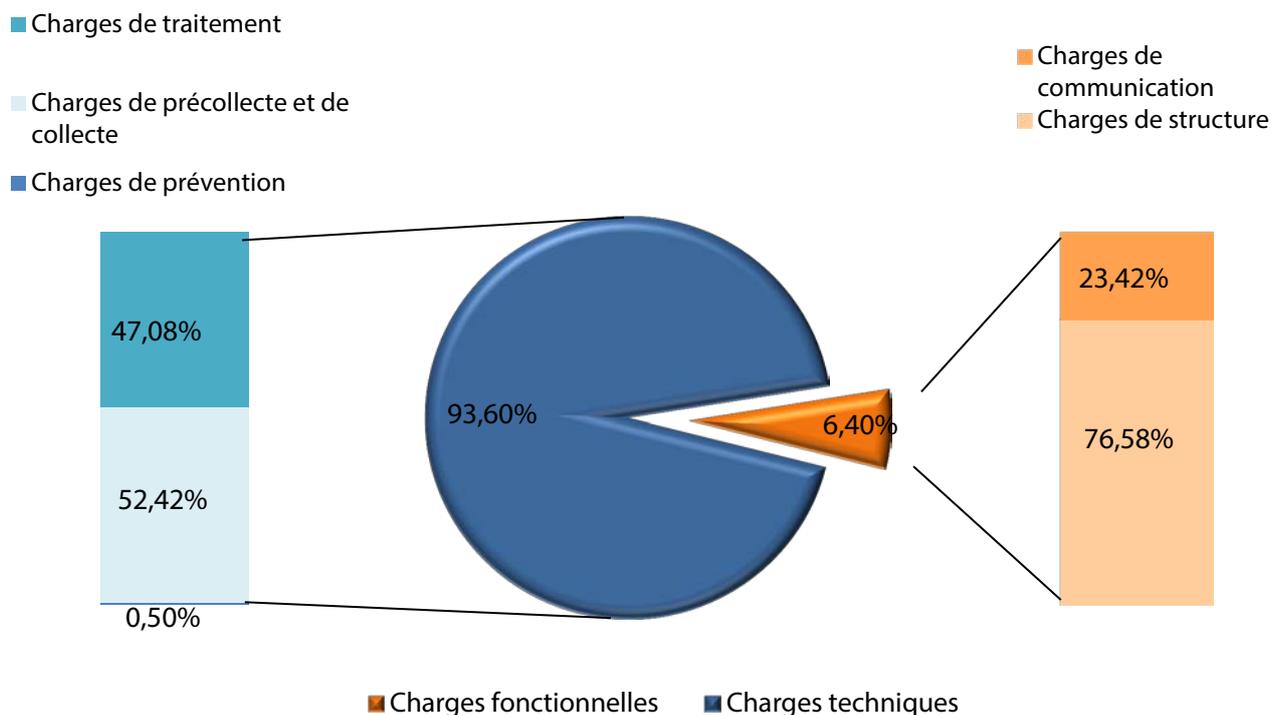


En 2011, le coût de la collecte des ordures ménagères restent inférieur à celle de la collecte sélective hors verre. Il est confirmé aussi que l'exercice de la compétence en régie reste économiquement plus avantageuse que par la prestation de services

## Répartition des charges par flux



# COMPTABILITÉ ANALYTIQUE : REPARTITION DES CHARGES

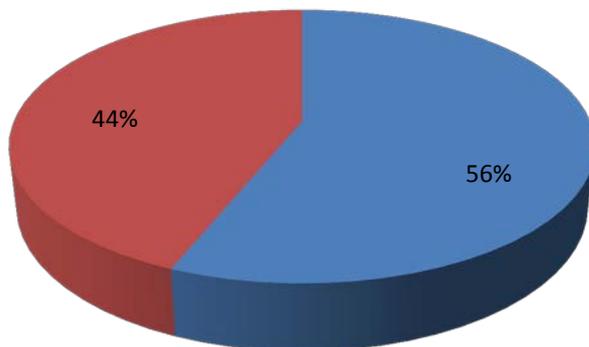


Les charges sont des frais engendrés par l'exercice de la compétence collecte des déchets.

Deux types de charges peuvent être distingués :

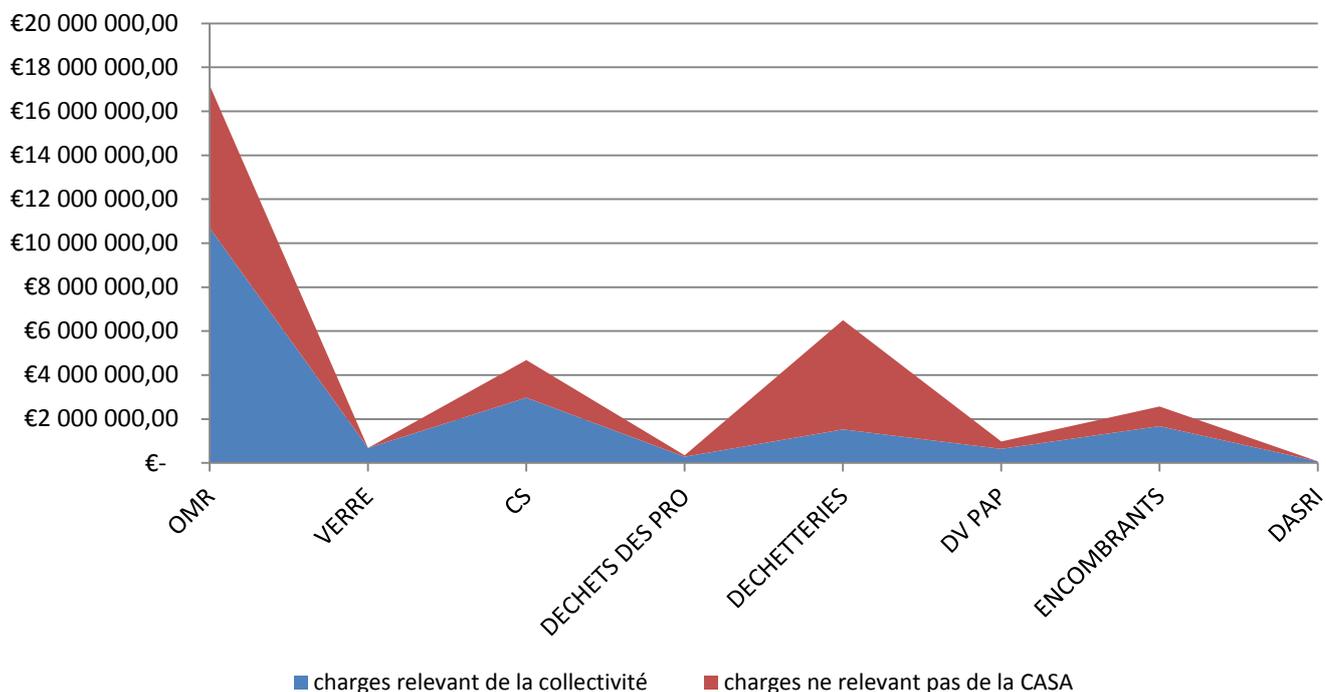
- › **Les charges fonctionnelles** – qui regroupent les charges nécessaires de fonctionnement de la collectivité – comprennent les charges de communication et les charges de structure
- › **Les charges techniques** – qui regroupent les charges nécessaires à l'exercice de la compétence – comprennent les charges de précollecte, de collecte, de traitement et de prévention.

# COMPTABILITÉ ANALYTIQUE : ANALYSE DES CHARGES



■ charges relevant de la collectivité ■ charges ne relevant pas de la CASA

Les charges peuvent être distinguées par le fait qu'elle proviennent soit de la collectivité, soit de l'extérieur. En 2011, 56% des charges relèvent de la collectivité et peuvent donc être analysées à des fins de réduction ou rationalisation



■ charges relevant de la collectivité ■ charges ne relevant pas de la CASA

L'analyse des charges relève deux leviers principaux de réduction possible des couts : les ordures ménagères et la collecte sélective. En effet, la collecte des ordures ménagères représente l'essentiel des charges relevant de la collectivité. Une étude des leviers d'optimisation de la collecte seront donc mise en œuvre dès 2012.

Concernant les charges ne relevant pas de la collectivité il sera plus difficile d'agir alors que la collecte des ordures ménagères et les déchetteries représentent une part importante des charges.

# COMPTABILITÉ ANALYTIQUE : RECETTES ET FINANCEMENT DU SERVICE

## RECETTES ET FINANCEMENT DU SERVICE

Cette matrice permet de calculer différents types de coûts :

**Coût complet** : totalité des charges HT

**Coût technique** : coût complet – recettes industrielles

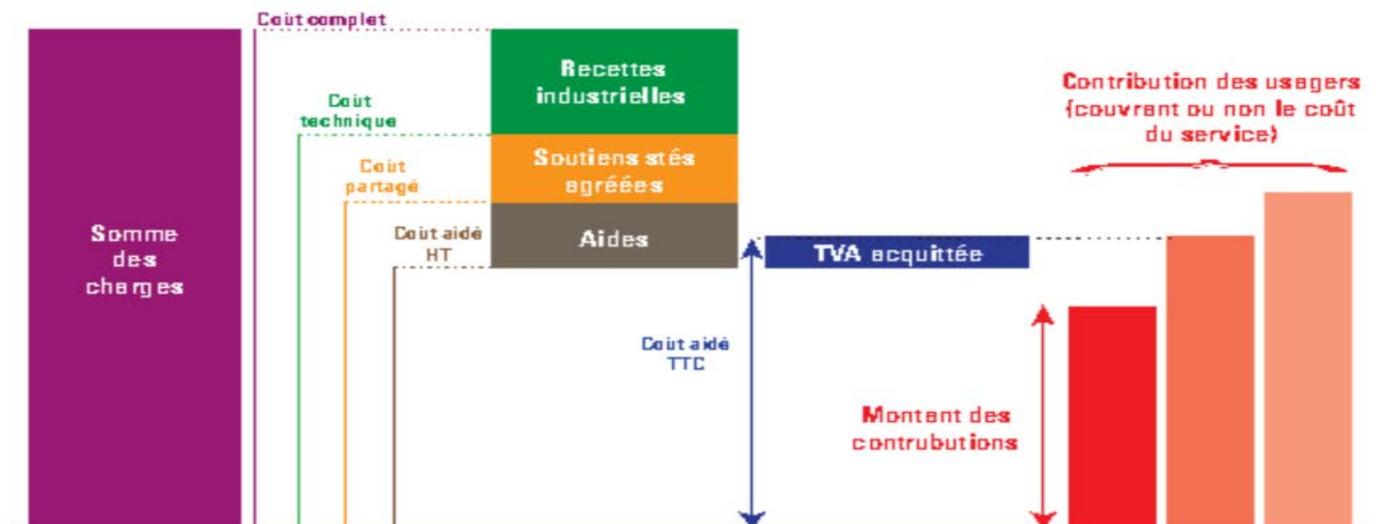
**Coût partagé** : coût technique – soutiens

**Coût aidés HT** : coût partagé – aides reçues

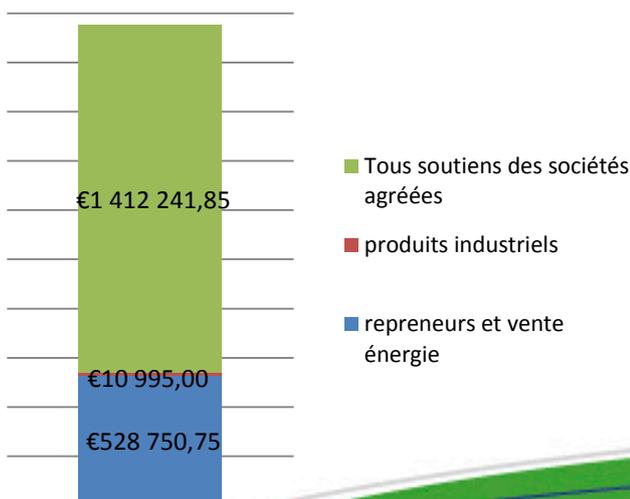
**Montant de la TVA acquittée** : charges de TVA supportée par la collectivité

**Coût aidé TTC** : c'est le coût résiduel à la charge de la collectivité et donc son besoin réel de financement.

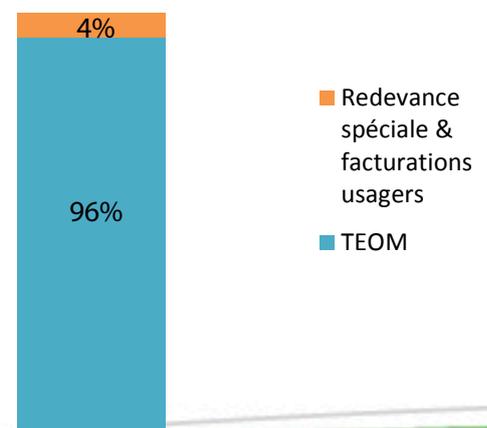
**Montant des contributions** : c'est l'ensemble des contributions permettant de financer le service. Il est nommé coût imputé.



### Répartition des recettes 2011



### Financement du service



## PARTIE 6



# BILAN ET PERSPECTIVES

## COLLECTE

### › **Tarification incitative :**

La CASA a été choisie en tant que site pilote par l'ADEME pour la mise en place de la redevance incitative sur la totalité de son territoire. Le démarrage de l'étude sur la tarification incitative débutera début 2012. Cette année consistera en un état des lieux du service de collecte et permettra une réflexion sur les différentes composantes du projet.



### › **Intégration des 8 nouvelles communes suite à la réforme du SDCI :**

Suite à une volonté d'anticiper la réforme du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui prendra effet le .....; 8 nouvelles communes vont adhérer au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à la CASA : BEAUDUN-LES-ALPES, BOUYON, CIPERES, CONSEGUDES, COURSEGOULES, LES FERRES, GREOLIERES ET ROQUESTERON-GRASSE .

Il s'agira donc d'intégrer ces nouvelles communes dans le service public de collecte des déchets.

### › **Réorganisation de la régie :**

Dans un esprit d'optimisation de la collecte, de réduction des impacts environnementaux et de réponse à une demande des partenaires sociaux; la direction Envinet a pour projet en 2012 de travailler sur la réorganisation de la collecte en régie afin que le nouveau fonctionnement démarre au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### › **Labellisation QUALIPLUS :**

Après l'obtention du label QUALITRI en 2010, et dans une démarche de qualité et de valorisation des équipes internes, la direction Envinet candidate à la labellisation QUALIPLUS pour l'année 2012. Ce label est notamment une reconnaissance des performances de recyclage, de la transparence vis-à-vis du citoyen, et des bonnes conditions de travail.



## TRAITEMENT



### > **Extension consignes plastique :**

Depuis novembre 2011, un projet d'extension des consignes de tri plastique est en cours. Une partie de la population de la CASA – les communes de Antibes, Biot, Vallauris, Valbonne -pourra ainsi déposer dans la poubelle de tri tous les types de plastiques dès le 2 juin 2012. Une information et sensibilisation sera effectuée au préalable aux habitants.

### > **Programme local de prévention :**

Le programme local de prévention est une déclinaison opérationnelle du plan départemental de prévention. Il prévoit les actions de prévention des déchets requises pour atteindre les objectifs qui y figurent et sont établis en cohérence avec ceux du plan départemental de prévention. En collaboration avec UNIVALOM, la CASA lancera en 2012 ce programme afin de sensibiliser, responsabiliser et inciter les citoyens la production de déchets dans leurs actes de consommation de tous les jours.

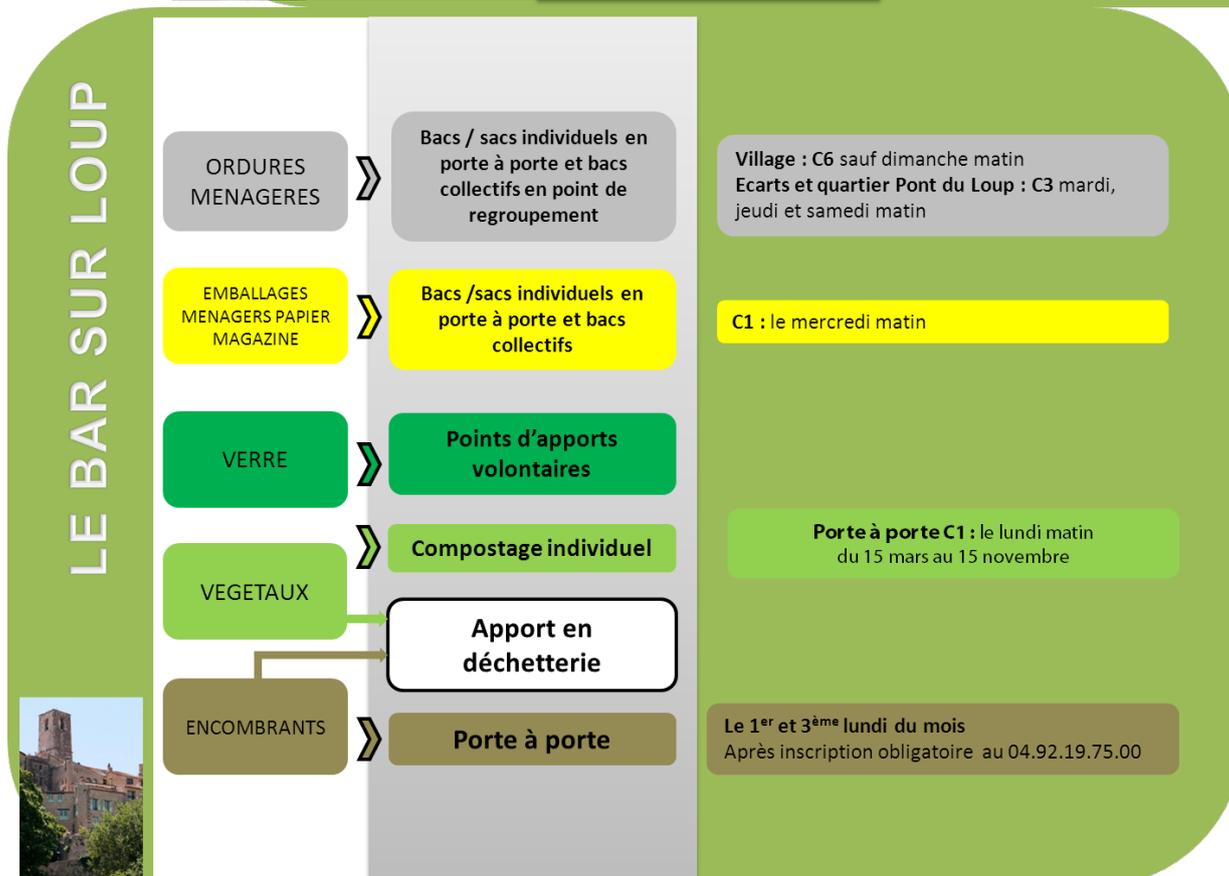
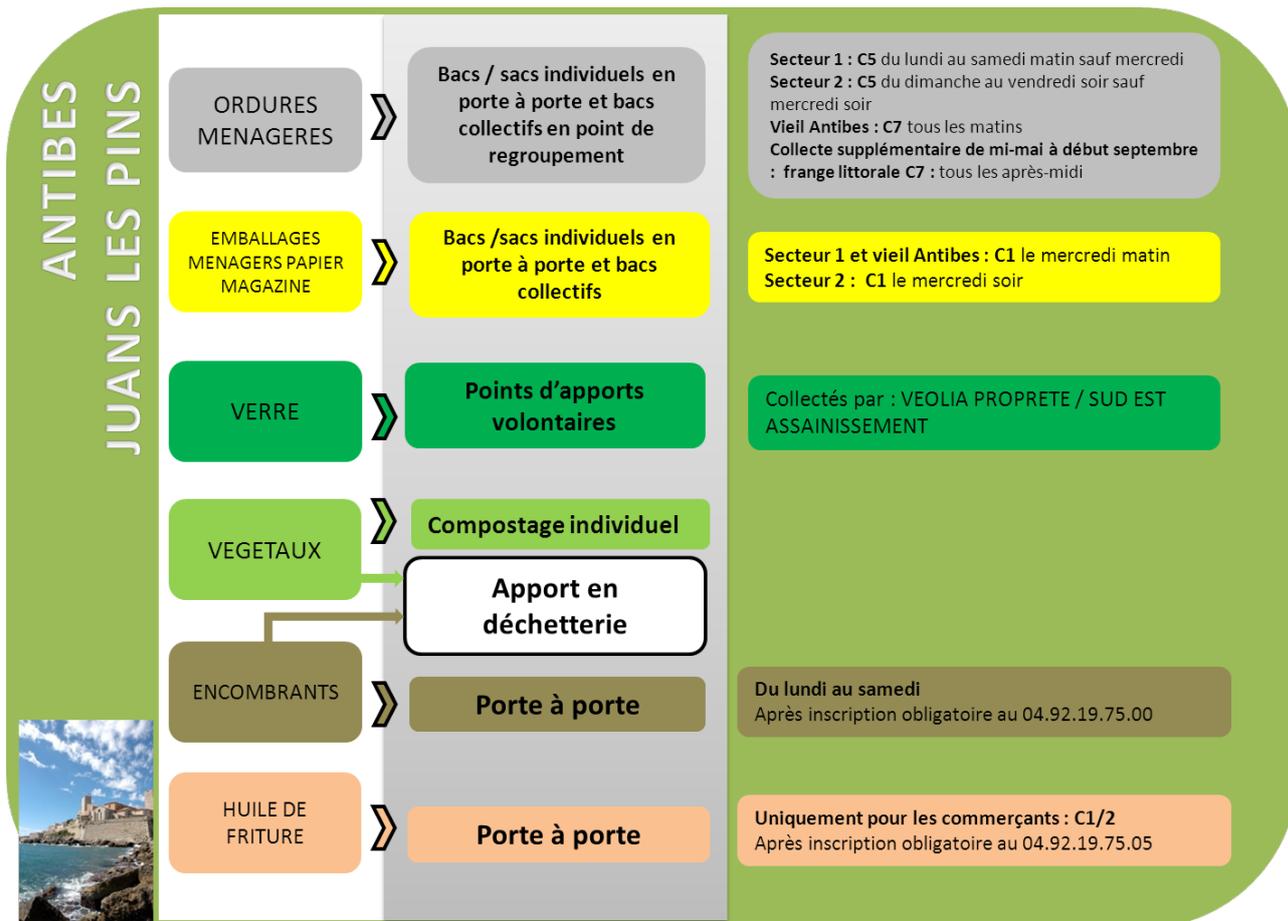


# LEXIQUE

## ANNEXES



# Annexe 1



# BIOT

ORDURES  
MENAGERES

Bacs / sacs individuels en  
porte à porte et bacs  
collectifs en point de  
regroupement

PR C6 : tous les matins sauf dimanche  
Le porte à porte (secteur sud et nord) C2 : Le lundi et  
vendredi matin  
Village, rues étroites et points de bouche C7 : tous les  
matins

EMBALLAGES  
MENAGERS PAPIER  
MAGAZINE

Bacs /sacs individuels en  
porte à porte et bacs  
collectifs

Secteur Nord C1 : le mardi matin  
Secteur Sud C1 : le jeudi matin

VERRE

Points d'apports  
volontaires

VEGETAUX

Compostage individuel

Apport en  
déchetterie

ENCOMBRANTS

Porte à porte

Du lundi au samedi  
Après inscription obligatoire au 04.92.19.75.00



# CAUSSOLS

ORDURES  
MENAGERES

Bacs / sacs individuels en  
porte à porte et bacs  
collectifs en point de  
regroupement

C3 lundi, mercredi vendredi, matin

EMBALLAGES  
MENAGERS PAPIER  
MAGAZINE

Bacs /sacs individuels en  
porte à porte et bacs  
collectifs

C1/2 le mardi matin

VERRE

Points d'apports volontaires

Bacs collectifs

C1/2 le jeudi matin

VEGETAUX

Compostage individuel

Apport en  
déchetterie

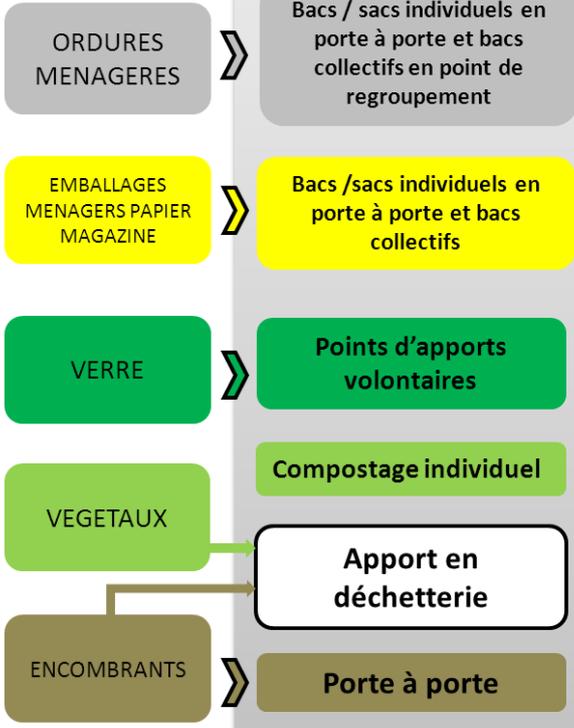
ENCOMBRANTS

Porte à porte

C1 : tous les jeudis



# CHÂTEAUNEUF



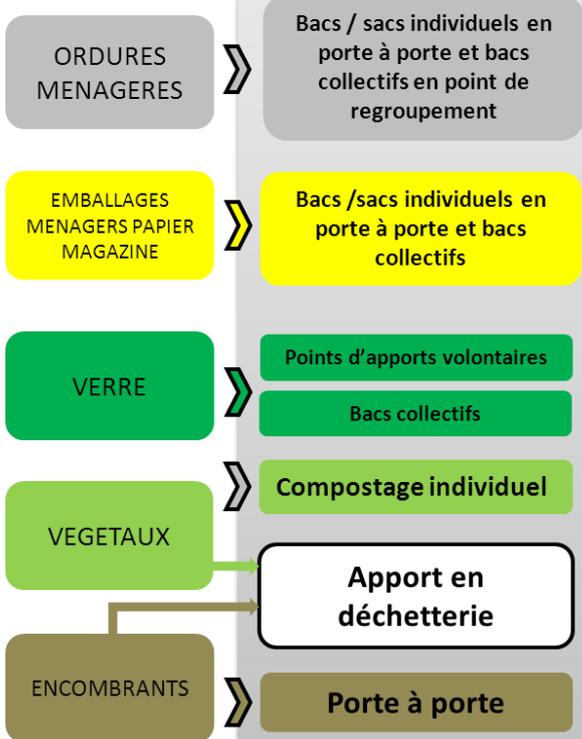
Village, Pré du Lac, Place des Pins et CD2085 : C6 du lundi au samedi matin  
 Ecarts et zones pavillonnaires : C3 lundi, jeudi et samedi matin

C1 : le mercredi matin

Porte à porte  
 C1 : le jeudi matin Du 15 juin au 15 septembre

Le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi matin du mois  
 Après inscription obligatoire au 04.92.19.75.00

# COURMES



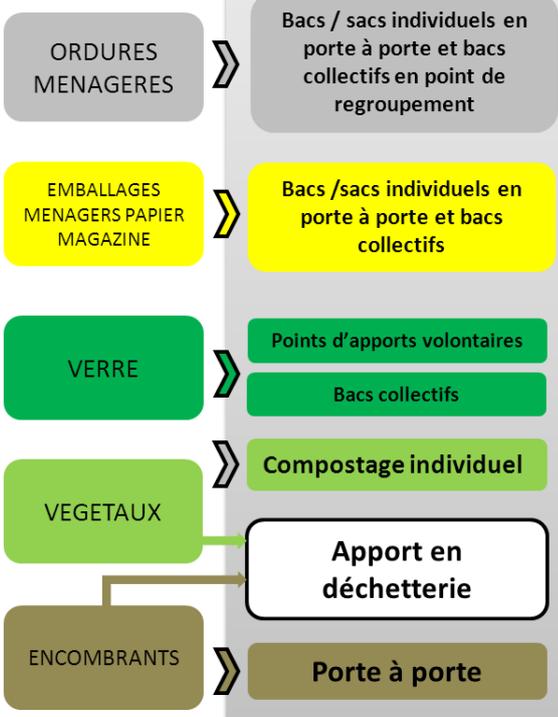
C3 lundi, mercredi vendredi, matin

C1/2 le mardi matin

C1/2 le jeudi matin

C1 : tous les jeudis

# GOURDON



De mi-juin à mi-septembre : C6 du lundi au dimanche matin sauf mardi  
 Reste de l'année : C5 du lundi au vendredi matin

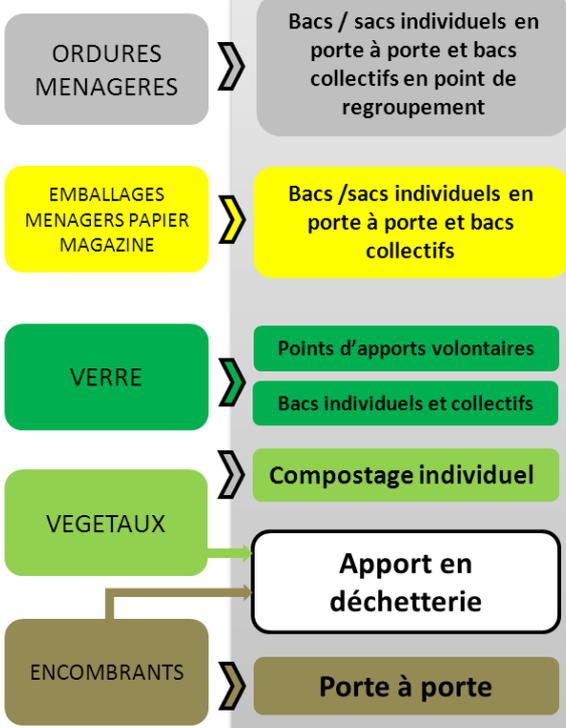
C1/2 le mardi matin

C1/2 le jeudi matin

C1 : tous les jeudis



# LA COLLE SUR LOUP



Grands axes : C6 sauf dimanche matin  
 Ecarts : C3 mardi, jeudi et samedi matin  
 Restaurants et Village : C7

C1 : le mercredi matin

C1/2 : vendredi matin

Porte à porte Réciipients quelconques  
 C1 : le lundi matin du 15 mars au 15 novembre

Voie large : le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi et vendredi du mois  
 Voie étroite : le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi du mois  
 Après inscription obligatoire au 04.92.19.75.00



# LE ROURET

ORDURES  
MENAGERES

Bacs / sacs individuels en  
porte à porte et bacs  
collectifs en point de  
regroupement

C2 : lundi et vendredi matin  
Tournée additionnelle le mercredi matin en juillet et  
août

EMBALLAGES  
MENAGERS PAPIER  
MAGAZINE

Bacs /sacs individuels en  
porte à porte et bacs  
collectifs

C1 : le mercredi matin

VERRE

Points d'apports  
volontaires

VEGETAUX

Compostage individuel

Porte à porte  
C1 : le lundi matin du 15 mars au 15 novembre

Apport en  
déchetterie

ENCOMBRANTS

Porte à porte

Le 1<sup>er</sup> mercredi matin du mois  
Après inscription obligatoire au 04.92.19.75.00



# OPIO

ORDURES  
MENAGERES

Bacs / sacs individuels en  
porte à porte et bacs  
collectifs en point de  
regroupement

C3 : mardi, jeudi et samedi matin

EMBALLAGES  
MENAGERS PAPIER  
MAGAZINE

Bacs /sacs individuels en  
porte à porte et bacs  
collectifs

C1 : le mercredi matin

VERRE

Bacs individuels et  
collectifs

C1/2 : vendredi matin

VEGETAUX

Compostage individuel

Porte à porte  
C1 : le lundi matin du 15 mars au 15 novembre

Apport en  
déchetterie

ENCOMBRANTS

Porte à porte

Le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi du mois  
Après inscription obligatoire au 04.92.19.75.00



# ROQUEFORT LES PINS

ORDURES MENAGERES



Bacs / sacs individuels en porte à porte et bacs collectifs en point de regroupement

EMBALLAGES MENAGERS PAPIER MAGAZINE



Bacs /sacs individuels en porte à porte et bacs collectifs

VERRE



Bacs individuels et collectifs

VEGETAUX



Compostage individuel

ENCOMBRANTS



Porte à porte

Apport en déchetterie

Secteur Nord : C2 le dimanche et le jeudi soir  
Secteur Sud : C2 le lundi et vendredi soir  
Additionnelle en juillet/août : le mardi soir pour le secteur Nord et le mercredi soir pour le secteur Sud

Secteur Nord C1 : le mardi soir  
Secteur Sud C1 : le mercredi soir

C1/2 : vendredi matin

Porte à porte  
C1 : le mardi matin du 15 mars au 15 novembre

C1 : vendredi matin  
Après inscription obligatoire au 04.92.19.75.00



# SAINT PAUL

ORDURES MENAGERES



Bacs / sacs individuels en porte à porte et bacs collectifs en point de regroupement

EMBALLAGES MENAGERS PAPIER MAGAZINE



Bacs /sacs individuels en porte à porte et bacs collectifs

VERRE



Bacs individuels et collectifs

VEGETAUX



Compostage individuel

ENCOMBRANTS



Porte à porte

Apport en déchetterie

Village : C7 tous les soirs  
Grands axes : C5 sauf mercredi et dimanche soirs  
Rues étroites : C3 mardi, vendredi et dimanche soirs  
Restaurants : C7 le matin

C1 : le mercredi soir

C1/2 : vendredi matin

Porte à porte  
C1 : le lundi matin

C1 : le mardi matin  
Après inscription obligatoire au 04.92.19.75.00



# TOURRETTES SUR LOUP

ORDURES  
MENAGERES

Bacs / sacs individuels en  
porte à porte et bacs  
collectifs en point de  
regroupement

Centre ville, restaurants : C6 du lundi au samedi matin  
sauf dimanche  
Ecartis : C3 lundi, jeudi et samedi matin

EMBALLAGES  
MENAGERS PAPIER  
MAGAZINE

Bacs /sacs individuels en  
porte à porte et bacs  
collectifs

C1 : le mercredi matin

VERRE

Points d'apports  
volontaires

Collectés par : VEOLIA PROPRETE / SUD EST  
ASSAINISSEMENT

VEGETAUX

Compostage individuel

Apport en  
déchetterie

ENCOMBRANTS

Porte à porte

C1: le mardi matin après inscription obligatoire en Mairie  
04.93.59.40.67



# VALBONNE

ORDURES  
MENAGERES

Bacs / sacs individuels en  
porte à porte et bacs  
collectifs en point de  
regroupement

Toute la commune : C5 du lundi au samedi matin sauf  
mardi  
Gros axes, points de bouche et village : C7 tous les  
matins

EMBALLAGES  
MENAGERS PAPIER  
MAGAZINE

Bacs /sacs individuels en  
porte à porte et bacs  
collectifs

C1 : le mardi matin

VERRE

Points d'apports  
volontaires

Collectés par : VEOLIA PROPRETE / SUD EST  
ASSAINISSEMENT

VEGETAUX

Compostage individuel

Apport en  
déchetterie

ENCOMBRANTS

Point de  
regroupement

C1: du lundi au samedi  
Après inscription obligatoire au 04.92.19.75.00



# VALLAURIS GOLFE JUANS

ORDURES  
MENAGERES



Bacs / sacs individuels en  
porte à porte et bacs  
collectifs en point de  
regroupement

EMBALLAGES  
MENAGERS PAPIER  
MAGAZINE



Bacs /sacs individuels en  
porte à porte et bacs  
collectifs

VERRE



Points d'apports  
volontaires

VEGETAUX



Compostage individuel

Apport en  
déchetterie

ENCOMBRANTS



Porte à porte

C5 du lundi au samedi matin sauf mercredi

C1 : le mercredi Matin

Collectés par : VEOLIA PROPLETE / SUD EST  
ASSAINISSEMENT

Du lundi au samedi  
Après inscription obligatoire au 04.92.19.75.00



# VILLENEUVE LOUBET

ORDURES  
MENAGERES



Bacs / sacs individuels en  
porte à porte et bacs  
collectifs en point de  
regroupement

EMBALLAGES  
MENAGERS PAPIER  
MAGAZINE



Bacs /sacs individuels en  
porte à porte et bacs  
collectifs

VERRE



Points d'apports  
volontaires

VEGETAUX



Compostage individuel

Apport en  
déchetterie

ENCOMBRANTS



Porte à porte

C6 : tous les soirs sauf samedi  
Restaurants et Village : C7 : tous les matins

C1 : le mercredi soir

Collectés par : VEOLIA PROPLETE / SUD EST  
ASSAINISSEMENT

Porte à porte  
C1 : le lundi matin

Du lundi au samedi  
Après inscription obligatoire au 04.92.19.75.00

